



UNION EUROPEENNE



EVALUATION D'IMPACT DE L'APPROCHE TERRITORIALE DU PO FEDER 2014-2020

RAPPORT FINAL - AVRIL 2023

SOMMAIRE

1	CONTEXTE & ENJEUX	3
1.1	CONTEXTE DE L’EVALUATION	4
2	REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES & RECOMMANDATIONS	9
2.1	PERTINENCE & COHERENCE	10
2.2	MISE EN ŒUVRE	15
2.3	REALISATION, RESULTATS, IMPACTS	24
3	RECOMMANDATIONS	42
4	ANNEXES	62



1

CONTEXTE & ENJEUX

1.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DANS LES PROGRAMMES FEDER

Pour la mise en œuvre de la période de programmation 2014-2020, l'Union européenne impose aux États membres de consacrer une part des fonds européens au développement urbain intégré. Les villes sont le moteur de l'économie européenne, fournissant emplois et services, et peuvent être considérées comme des catalyseurs de la créativité et de l'innovation. Presque 70% de la population européenne vit en milieu urbain, et ces zones génèrent plus des deux tiers du PIB de l'Union. Mais elles sont aussi particulièrement confrontées à des problèmes persistants tels que le chômage, la ségrégation et la pauvreté, ainsi qu'à de graves pressions environnementales.

Le règlement FEDER¹ précise qu'au moins 5% des ressources du FEDER attribuées au niveau national au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » sont allouées aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable. Au sein de l'Accord de partenariat signé entre la France et la Commission européenne, la politique de la ville est l'élément central du développement urbain intégré. L'Accord de partenariat France précise que ces actions devront viser en priorité les quartiers ciblés par la politique de la ville et que le volet Développement Urbain Intégré des programmes opérationnels devra représenter au minimum 10% de l'enveloppe globale des PO régionaux². Pour la France, cette démarche s'inscrit dans la continuité des Projets urbains intégrés (PUI) mis en œuvre durant la période 2007-2013.

Ainsi, le PO FEDER-FSE 2014-2020 de la Collectivité de Corse prévoyait dans la section 4 une approche de développement urbain durable, déployée au moyen d'une stratégie intégrée devant faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux. Dans cette génération de programmes, le développement urbain durable pouvait être soutenu à l'aide des investissements territoriaux intégrés (ITI) ou à l'aide d'un axe prioritaire spécifique pouvant combiner une ou plusieurs priorités d'investissement de différents objectifs thématiques. L'orientation choisie par la Collectivité de Corse a été de mettre en place un processus d'ITI, destiné aux territoires porteurs d'une stratégie de développement urbain intégré. Ainsi dans le programme opérationnel porté par la collectivité de Corse, l'enveloppe FEDER consacrée au développement urbain durable représentait 14 M€, soit 12% de l'enveloppe FEDER du programme.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en mars 2015, 3 Organismes Intermédiaires (OI) ont été sélectionnés, à savoir la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) - Cumunità d'agglomerazioni di u Paesi d'Aiacciu (CAPA), la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) - Cumunità d'Agglomerazione di Bastia (CAB), et la Commune de Porto-Vecchio - Portivechju en partenariat avec Bonifacio.

A travers le déploiement de l'ITI, cinq priorités d'investissement (Pi) étaient mobilisables :

¹ Règlement (UE) n°1301/2013, article 7 (1)

² Conformément à la convention cadre signée le 13 avril 2013 entre le Ministère de la Ville et le président de l'ARF.

- ✓ **Pi2c** - « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) » ;
- ✓ **Pi3a** - « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » ;
- ✓ **Pi4c** - « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement » ;
- ✓ **Pi4e** - « Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer » ;
- ✓ **Pi9b** - « Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales ».

LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation s'inscrit en parallèle aux processus de préparation de la future génération 2021-2027. Le programme 21-27 a été validé et cette évaluation s'inscrit dans un contexte de réflexion sur les modalités de mise en œuvre de l'approche intégrée sur 21-27.

Ainsi, cette évaluation d'impact n'a pas vocation à informer les décideurs sur les orientations à privilégier sur le futur, mais plutôt à rendre compte des impacts des réalisations et à identifier des clés d'amélioration pour la mise en œuvre du futur programme.

Objectifs :

- Décrire les actions engagées en matière d'approche territoriale dans la programmation FEDER 2014-2020 et recenser les moyens mobilisés pour les mettre en œuvre ;
- Rendre compte des résultats des opérations soutenues et de leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés dans les programmes ;
- Déterminer la mesure dans laquelle les actions engagées ont contribué à produire des évolutions, pour les territoires et les populations, par exemple sur les plans environnementaux, sociaux, économiques et en matière d'aménagement du territoire.
- Formuler des recommandations qui pourront appuyer la mise en œuvre de la programmation 2021-2027 et qui répondent aux enjeux d'évolution ou de réforme des financements régionaux et communautaires.

Dans ce contexte, la présente évaluation doit pouvoir répondre à deux enjeux structurants :

1) RENDRE COMPTE DES IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES ET DE L'EFFICACITÉ

La présente évaluation doit permettre d'analyser les effets / impacts produits par les interventions sur les porteurs de projets et les territoires, ainsi que la plus-value et la contribution du FEDER sur l'évolution intervenue au sein des territoires ciblés par l'approche territoriale.

2) APPORTER UNE PLUS-VALUE OPERATIONNELLE SUR LES NOUVELLES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES THEMATIQUES RETENUES POUR LA PERIODE 2021 - 2027

Au-delà des impacts, les travaux d'évaluation doivent apporter des éléments de réflexions utiles et des recommandations concrètes pour la mise en œuvre de la future programmation. L'orientation prise par la Collectivité de Corse pour la programmation 2021-2027 semble déjà tirer les enseignements de l'expérience de la mise en œuvre du développement urbain intégré par le biais d'un ITI sur la période 2014-2020.

PERIMETRE DE L'EVALUATION

Dans le contexte précédemment exposé, la présente évaluation portera donc sur les opérations soutenues du début de la programmation 2014-2020 à décembre 2022 par le programme opérationnel FEDER de la Collectivité de Corse, à travers l'approche territorial :

- Pi2c - 734 280 € FEDER maquettés ;
- Pi3a - 1 003 920 € FEDER maquettés ;
- Pi4c - 3 634 550 € FEDER maquettés ;
- Pi4e - 2 624 250 € FEDER maquettés ;
- Pi9b - 6 003 000 € FEDER maquettés.

PRINCIPAUX QUESTIONNEMENTS EVALUATIFS

Dimensions évaluatives	Principaux questionnements
Pertinence & Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs poursuivis en matière d'approche territoriale sont-ils adaptés aux besoins et enjeux (et à leur éventuelle évolution) des porteurs de projets, territoires et populations couverts par les opérations considérées du FEDER 2014-2020 ?
Cohérence des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'accompagnement financier et l'animation locale proposés dans le cadre du FEDER 2014-2020 sont-ils adaptés aux attentes des porteurs de projets et ont-ils favorisé leur implication ? • Y-a-t-il des freins et leviers spécifiques à l'engagement dans ces dispositifs ? Ces derniers sont-ils suffisamment connus des porteurs de projets potentiels ?
EFFICACITE ET EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux résultats et impacts des projets soutenus et à une échelle plus globale, du volet territorial du FEDER pour les territoires et les populations corses ? • Le FEDER a-t-il contribué à la mise en œuvre de la stratégie de développement intégré des territoires concernés ? Avec quels effets sur les investissements réalisés ? Dans quelle mesure ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs et cibles définis ?

METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'EVALUATION

La méthodologie dite « d'évaluation de contribution » a été retenue pour la réalisation de la présente évaluation. Celle-ci s'appuie sur une investigation rigoureuse et systématique sur les chaînes d'effets attendus, et permet de conclure sur l'existence et l'importance de la contribution de l'intervention évaluée aux changements observés. Cette méthode présente plusieurs avantages :

- Elle est adaptée aux politiques multithématiques mobilisant des objectifs et des ressources variées ;
- Elle permet d'aller au-delà d'une présentation descriptive des résultats en examinant l'ensemble des données et résultats en termes de relation causale ;
- Elle s'appuie sur une approche participative, qui favorise la diffusion de la culture de l'évaluation ;
- Elle aboutit à des résultats lisibles, s'appuyant sur des illustrations, qui favorisent l'appropriation des travaux.
- Elle permet de répondre aux attentes fortes de la Commission européenne en matière de qualité des méthodologies évaluatives ;

VUE D'ENSEMBLE DE LA METHODE DE TRAVAIL A METTRE EN ŒUVRE



Afin de répondre aux questions évaluatives, permettant de mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la question des impacts et la cohérence des moyens mis en place à travers l'approche territoriale FEDER, plusieurs outils d'investigations ont été déployés :

- Un entretien de cadrage avec le Service des Politiques urbaines ;
- Bilan physico-financier des données de programmation, intégré aux réponses aux questions évaluatives ;
- Entretiens semi-directifs auprès de porteurs de projets et organismes intermédiaires :
 - Les trois OI (CAPA ; CAB ; et la Commune de Porto-Vecchio) ;
 - Les communes d'Ajaccio et de Bastia ;
 - L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE).
- Trois études de cas, arbitrées lors de la réunion de lancement parmi les porteurs de projets sélectionnés pour la réalisation d'entretiens, intégrées aux réponses aux questions évaluatives :
 - Projet de création d'un pont urbain et d'une agora couverte aux Cannes ;
 - Projet « Casa di e lingue » ;
 - Projet d'aménagement et d'équipement du Centre des Sciences ;
 - A noter que deux entretiens supplémentaires ont pu être réalisés dans le cadre de ce travail (cf. annexes, *Récapitulatif des acteurs « interviewés »*).

L'ensemble des personnes interrogées, ainsi que les guides d'entretien mobilisés sont à retrouver dans la partie III « Annexes ».

2.0 PERTINENCE & COHERENCE

2.0.1 RESUME SYNTHETIQUE DE LA REPONSE

A travers les choix fait lors de l'élaboration des maquettes financières sur le FEDER 14-20, on note un **réel investissement de la Collectivité de Corse consacrée au développement urbain durable**, symbolisé notamment par **l'enveloppe FEDER de 14 M€ dédiée aux ITI**, représentant 12% de l'enveloppe FEDER du programme.

A travers la **mobilisation des acteurs territoriaux** (dans l'élaboration et la sélection des opérations) et, à travers **l'ouverture des ITI sur l'aspect territorial** (trois OI) et **sur les thématiques ciblées** (cinq priorités d'investissement mobilisables), les choix fait lors de l'élaboration des ITI FEDER démontre la volonté territoriale d'œuvrer à **mettre en œuvre les objectifs stratégiques permettant un développement urbain durable et intégré**. A ce titre, on observe de **fortes convergences entre les objectifs portés par les stratégies/contractualisations territoriales et les stratégies urbaines intégrées (SUI)**.

La **démarche ITI**, à travers ses spécificités, a eu des **effets positifs** qui ont été **relevés par les acteurs territoriaux** : association des acteurs dans l'élaboration des SUI et dans la sélection des opérations ; plusieurs priorités d'investissements mobilisables permettant supposément de pouvoir répondre de manière globale et transversale aux besoins et enjeux des territoires ; enveloppe attribuée à chacun des territoires.

Pour autant, **l'approche retenue à travers la structuration des ITI** (multiples thématiques, périmètre centré sur les QPV et QVA) qui se justifie aux regards des besoins et enjeux des territoires, a finalement entraîné **l'apparition de nombreux freins**, découlant *in fine* sur une **certaine rigidité du processus et un émiettement des enveloppes financières**.

Le choix de limiter la mobilisation du volet urbain à l'échelle des QPV et des QVA a pu être vécu comme une **contrainte par les acteurs locaux** et a **entraîné certains effets pervers** : complexité dans l'élaboration de la SUI et la structuration de l'OI pour la ville de Porto-Vecchio ; articulation entre la Pi4c et le volet urbain centrée sur les QPV ; public restreint au regard de l'enveloppe financière.

Aussi, l'accumulation des priorités d'investissements pouvant être mobilisées au sein des ITI s'est soldé par un **émiettement de l'enveloppe financière**. Bien que cette sélection, faite à la fois par la Collectivité de Corse puis reprise dans les SUI par les OI, ait pu sembler pertinente aux regards des besoins des territoires, elle a finalement manqué de cohérence d'un point de vue stratégique, rendant complexe l'équilibrage des interventions financières entre les différentes priorités, en situation d'enveloppe contrainte. A ce titre, finalement, les SUI, n'ont **présenté que peu d'autonomie d'un point de vue stratégique**.

Enfin, les bénéficiaires des ITI ont souligné que certaines dépenses essentielles à la création de nouveaux espaces ou à la requalification/réhabilitation d'espaces urbains, n'ont pas été comprises dans les dépenses éligibles (exemple : dépenses réseaux). Au même titre, certains freins réglementaires ont été relevés par les acteurs du territoire, tels que les **plafonds de subventionnement concernant l'acquisition de parcelles / bâtiments**.

2.0.2 UN INVESTISSEMENT CONSEQUENT SUR L'AXE URBAIN EN COHERENCE AVEC LES AUTRES STRATEGIES TERRITORIALES

14 M€ MOBILISES A TRAVERS CINQ PRIORITES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en mars 2015, trois Organismes Intermédiaires (OI) ont été sélectionnés, à savoir la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA), la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), et la Commune de Porto-Vecchio en partenariat avec Bonifacio, pour une maquette de 14 M€, soit 12% de l'enveloppe FEDER du programme.

A travers le déploiement de l'ITI, cinq priorités d'investissement (Pi) étaient mobilisables :

- **Pi2c** - « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) » - 734 280 € FEDER maquetés ;
- ✓ **Pi3a** - « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » - 1 003 920 € FEDER maquetés ;
- ✓ **Pi4c** - « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement » - 3 634 550 € FEDER maquetés ;
- ✓ **Pi4e** - « Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer » - 2 624 250 € FEDER maquetés ;
- ✓ **Pi9b** - « Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » - 6 003 000 € FEDER maquetés.

La maquette financière ITI a été répartie de la manière suivante :

- CAPA : 4,9 M€ FEDER ;
- CAB : 7 M€ FEDER ;
- Porto-Vecchio : 2,1 M€ FEDER.

UNE ARTICULATION ENTRE LES SUI ET LES AUTRES STRATEGIES TERRITORIALES SOULIGNÉES PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX

Dans l'ensemble, et comme cela a pu être confirmé par les principaux bénéficiaires, les différentes stratégies urbaines intégrées (SUI) s'articulent de façon cohérente et complémentaire, avec les autres stratégies locales et contractualisations du territoire. Ainsi, construit de façon à répondre aux besoins du territoire, les différentes SUI s'accorde avec :

- Les politiques de la ville (NPNRU, contrat de ville, ...) ;
- Les dispositifs de développement des centralités (Action cœur de ville, Petites villes de demain, ...) ;
- Les dispositifs de financement régionaux et national (CRTE, DCIL, ...) ;

- Les stratégies locales et régionales (aménagement numérique, schéma énergétique, ...).

Pour autant, il n'y a pas eu d'articulation concertée entre ces différentes stratégies territoriales, lors de l'élaboration des SUI. Cela est en partie dû au calendrier d'élaboration des SUI, très contraint et cadré par la logique d'AAP, qui n'a pas permis cette élaboration conjointe et concernée.

Pour autant, les entretiens menés dans le cadre de cette démarche évaluative avec les acteurs locaux, ont permis d'affirmer les **fortes convergences des objectifs portés par les différentes stratégies et contractualisations territoriales**. Ainsi, dans l'ensemble, les ITI se sont accordés avec les politiques et les champs de compétence des territoires en termes de développement urbain durable. Ils ont permis d'**impulser une véritable dynamique en termes de réalisation de projets**.

La mise en cohérence des plans de financements s'est faite à travers une analyse « remontante », projet par projet, afin de déterminer en termes de financement ce qui s'accorderait le mieux à la nature des opérations. Sur certains sujets, il existe des lignes de partage prédéfinies (pour exemple, sur les QPV, le FEDER est plus adapté pour les opérations d'investissement, tandis que la politique de la ville se prête plutôt au financement d'animation associé).

2.0.3 UN CHOIX D'ARCHITECTURE DE PROGRAMME INADAPTE COMPTE TENU DE LA FAIBLE TAILLE DES ENVELOPPES ET DE LA DIVERSITE DES THEMATIQUES TRAITEES

DES EFFETS POSITIFS LIES A L'ELABORATION D'UNE SUI RELEVES PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX

La démarche ITI, à travers ses spécificités, a eu des **effets positifs** qui ont été **relevés par les acteurs territoriaux** :

- Association des acteurs à la réflexion via l'implication dans l'élaboration des SUI et leur rôle dans la sélection des opérations ;
- Pluralité des thématiques soutenues permettant supposément de pouvoir répondre de manière globale et transversale aux besoins et enjeux des territoires ;
- Une enveloppe attribuée à chacun des territoires, assurant une certaine vision et une sécurité quant à l'assurance que les projets ciblés sur le volet urbain pourront être soutenu.

UN PERIMETRE RETENU (PRIORITES D'INVESTISSEMENT, PUBLIC CIBLE) POUVANT ETRE CONTRAIGNANT

L'approche retenue à travers la structuration des ITI (multiples thématiques, périmètre centré sur les QPV et QVA) qui se justifie aux regards des besoins et enjeux des territoires, a finalement entraîné l'apparition de nombreux freins, découlant *in fine* sur une **certaine rigidité du processus et un émiettement des enveloppes financières**.

Le choix de limiter la mobilisation du volet urbain à l'échelle des QPV et des QVA a pu être vécu comme une **contrainte par les acteurs locaux** qui aurait aimé pouvoir élaborer et programmer des opérations ayant pour cible un public plus large.

A travers ce choix, certains biais ont pu être observés :

- Un aspect réglementaire qui a entraîné une certaine **complexité dans l'élaboration de la SUI et la structuration de l'OI pour la ville de Porto-Vecchio**. En effet, aux prémices de l'élaboration des SUI, et de la structuration des OI, la convention passée entre la Collectivité Territoriale de Corse et la commune de Porto-Vecchio, afin de désigner l'entité comme organisme intermédiaire, prévoyait un partenariat entre les communes de Porto-Vecchio et de Bonifacio. Pour autant, étant donné que la commune de Bonifacio ne comprenait pas sur son territoire de QPV ou QVA, aucune opération n'a pu être programmée à son échelle, rendant caduc le partenariat envisagé dans un premier temps.
- Une **difficulté d'articulation entre la Pi4c et le volet urbain**. Etant donné que les principaux efforts d'investissements concernant la rénovation énergétique des logements sont principalement centrés sur les QPV et QVA, le **choix stratégique opéré lors de l'élaboration des ITI semblent inadaptés (enveloppe peu conséquente aux regards des besoins de ces territoires)**. A ce titre, **des effets pervers ont découlé de ce choix**, illustré à travers l'opération de réhabilitation et de rénovation de 140 logements sur le quartier de Pifano (Porto-Vecchio), ayant mobilisé à la fois des fonds FEDER classique et des fonds FEDER ITI ;
- Un public restreint au regard de l'enveloppe financière. En effet, à l'échelle de la SUI de Porto-Vecchio, 2,1 M€ ont été ciblés sur le QPV de Pifano (797 habitants en 2018³), soit 2 632 € FEDER ITI maquetés, par habitant des QPV⁴.

UNE DIVERSITE DES THEMATIQUES TRAITEES QUI A ENTRAINE UN EMIETTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Les acteurs interrogés s'accordent à dire que le **choix d'architecture du programme s'est révélé finalement inadapté**, compte tenu de la **faible taille des enveloppes financières** et de la **diversité des thématiques traitées**.

L'accumulation des priorités d'investissements pouvant être mobilisées au sein des ITI s'est soldé par un **émiettement de l'enveloppe financière**, ne **permettant pas/peu de soutenir des projets structurants** à l'échelle des ITI. A travers le choix fait par les OI, de mobiliser l'ensemble des priorités d'investissements au sein des SUI, il en a découlé une répartition des moyens financiers sur plusieurs opérations empêchant, *in fine*, de financer des opérations d'envergure, structurantes, pour les territoires. A ce titre, **certaines SUI se sont révélées trop ambitieuses**, avec la **volonté initiale d'intégrer toutes les priorités d'investissements**, articulée autour de projets structurants qui n'ont finalement pas pu être réalisés.

Bien que la **sélection de l'ensemble des priorités d'investissements ait pu sembler pertinente**, aux regards des besoins des territoires, celle-ci finalement manque finalement de cohérence d'un point de vue stratégique, **rendant complexe l'équilibrage des interventions financières entre les différentes priorités, en situation d'enveloppe contrainte**. Compte tenu des caractères limités des moyens financiers alloués au volet urbain, les SUI, finalement, ne **présente que peu d'autonomie d'un point de vue stratégique**. Pour exemple, bien que la CAPA ait développé toute une stratégie articulée autour du développement des mobilités durables⁵, aucune opération n'a pu être programmé sur ce sujet, à l'échelle

³ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. *SIG Villes*. Disponible en ligne.

⁴ 411 € FEDER maqueté au global par habitant, sur le FEDER classique, à l'échelle de la Collectivité de Corse.

⁵ « ABBATUCCI-MEZZANA : l'axe de toutes les mobilités ».

de l'ITI (bien que pour autant, des opérations ciblant ces enjeux, ont pu être financées en dehors des fonds européens).

Enfin, au sein du précédent DOMO, **certaines dépenses essentielles à la création de nouveaux espaces ou à la requalification/réhabilitation d'espaces urbains, n'ont pas été comprises dans les dépenses éligibles.** C'est le cas notamment des **dépenses réseaux** (pluvial, électrique, télécommunication), pourtant **contraignantes** et très **coûteuses** pour les porteurs de projets (pouvant représenter plus de 10 % du coût total d'une opération). Cette absence de financement a pu se révéler handicapante pour les porteurs, alors que pour autant, il s'agit généralement de dépenses habituellement prises en compte par les autres financeurs. Dans cette lignée, certains freins réglementaires ont été pointés par les acteurs du territoire, tels que les **plafonds de subventionnement concernant l'acquisition de parcelles / bâtiments.**

2.1 MISE EN ŒUVRE

2.1.1 RESUME SYNTHETIQUE

Étant donné le **démarrage tardif** (conventions signées en décembre 2016, traitement des dossiers intervenus à partir de 2017, retard dans les 1^{ères} programmations de dossiers), le **taux de programmation du volet urbain est peu élevé (65 %)**. Cette dynamique est d'autant plus significative dépendamment des territoires (CAB dans une dynamique de sous-programmation très élevée, CAPA et Porto-Vecchio dans une situation de sous-programmation plus relative). Cette **hétérogénéité s'observe aussi à l'échelle des priorités d'investissements** où, outre la Pi9b et la Pi2c, les priorités d'investissements ciblés sur les trois ITI n'ont pas entraîné une dynamique de programmation permettant de justifier leur déploiement au sein des SUI :

- Pi3a - Aucune opération programmée (1 M€ maquette) ;
- PI04c - 1,94 M€ programmé soit 53% de programmation de la maquette ;
- PI04e - 536 k€ programmé soit 20% de programmation de la maquette.

Enfin, à noter que la **Pi9b a concentré les 2/3 (66%) des montants programmés sur le volet urbain**, posant ainsi la question de la mobilisation d'autant de priorités d'investissement sur les stratégies urbaines intégrées.

Ce retard dans la programmation, se répercute directement dans la dynamique de paiement, où **seulement 1/3 des subventions programmées ont été validées et versées aux bénéficiaires**. Bien que cela ne menace pas la capacité d'achèvement physique des opérations, cette **dynamique participe fortement à la tension sur la fin de programmation du PO FEDER**.

En fin de programmation, un **redéploiement des crédits entre axes et priorités a été effectué afin de répondre aux besoins des stratégies, au profit principalement de la Pi9b**. Ainsi, début 2023, huit opérations étaient en phase d'instruction. Ces dossiers représentent 2 376 315 € de subventions FEDER potentiellement programmées, ce qui équivaldrait à 11 417 615 M€ de FEDER, concentrés sur les ITI, soit un taux de programmation de 82%.

Concernant la **mise en œuvre du volet urbain, la complexité des ITI a été constatée par l'ensemble des acteurs territoriaux**, ce qui a débouché notamment sur un **temps d'instruction anormalement long (un délai moyen de 22 mois)**. Cette dynamique s'explique par plusieurs phénomènes :

- Les **mécanismes inhérents au dispositif ITI qui sont de nature complexe** (création d'un échelon supplémentaire dans la prise de décision ; périmètre restreint) ;
- Une **multiplication des comités technique et de pilotage**, qui ont rallongé le **déla**i de sélection, et, *in fine*, le processus d'instruction ;
- Une **sélection en opportunité des opérations par la comitologie des OI, avant même l'avis des services instructeurs (en début de programmation)**, configuration courante dans les ITI mais qui a pu s'avérer **problématique sur le territoire** (avec certains dossiers sélectionnés par l'OI puis refusés par les services instructeurs) ;
- Une **multiplication des services instructeurs avec en charge un volume de dossiers insuffisant pour pouvoir s'imprégner de la mécanique ITI**, couplé à une **problématique de moyens humains alloués aux services** ;

- Une complexité de mise en oeuvre, issus notamment de la multiplication des priorités d'investissements, et le fait que les services instructeurs sur ces sujets n'aient pas été systématiquement associés aux différents processus, entraînant notamment une dimension technique des AAP mal maîtrisé dans les ITI.

A travers ces éléments, il a été constaté que le dispositif ITI n'apportait finalement qu'une plus-value limitée, autant au niveau de l'émergence des projets, que d'un point de vue de mise en oeuvre.

Pour autant, il est à souligner les réels progrès observés sur la mise en oeuvre du volet urbain, à partir de 2019 et la désignation de la direction des territoires en tant que coordinateur du programme. Au regard des actions mises en place par la direction, le processus de sélection, les temps d'instructions, le pilotage du programme, et les relations avec les porteurs de projets et OI ont pu être améliorées sur la seconde partie de programmation.

L'accompagnement sur le volet urbain dont ont bénéficié les différents porteurs, a pleinement répondu aux attentes de ces derniers. Sur la seconde partie de programmation, le rôle de coordinateur de la direction des territoires a été également apprécié. Malgré cela, il est aussi réclamé par les porteurs de projets de pouvoir traiter directement avec l'AG et les services instructeurs, sans rajouter d'échelon supplémentaire, comme c'est le cas sur le reste du programme.

2.1.2 LES ITI EN SOUS-PROGRAMMATION, AVEC UNE MOBILISATION DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT CONCENTREE SUR LA PI9B

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION JANVIER 2023

OI	Pi	NB	FEDER maqueté	FEDER programmé	% Prog	CT programmé	Taux d'intervention	CT Certifié	Taux de réalisation (Certif / prog CG)	FEDER payé validé AC
CAPA	Pi2c	5	597 520 €	597 520 €	100%	1 195 040 €	50%	475 099 €	40%	237 550 €
	Pi3a	0	416 220 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi4c	1	800 000 €	800 000 €	100%	1 421 995 €	56%	1 391 190 €	98%	782 670 €
	Pi4e	0	1 278 780 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi9b	8	1 807 480 €	2 144 667 €	119%	4 504 126 €	48%	2 518 039 €	56%	1 696 218 €
	TOT	14	4 900 000 €	3 542 187 €	72%	7 121 161 €	50%	4 384 329 €	62%	2 716 437 €
CAB	Pi2c	0	125 000 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi3a	0	565 650 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi4c	2	2 200 000 €	509 689 €	23%	849 481 €	60%	64 000 €	8%	38 400 €
	Pi4e	0	720 000 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi9b	8	3 389 350 €	3 381 332 €	100%	6 832 658 €	49%	2 500 605 €	37%	331 311 €

	TOT	10	7 000 000 €	3 891 021 €	56%	7 682 139 €	51%	2 564 605 €	33%	369 711 €
Porto-Vecchio	Pi2c	0	11 760 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi3a	0	22 050 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi4c	1	634 550 €	633 750 € ⁶	100%	4 036 725 €	16%	- €	0%	- €
	Pi4e	1	625 470 €	535 671 €	86%	1 242 857 €	43%	1 242 857 €	100%	474 671 €
	Pi9b	1	806 170 €	438 670 €	54%	1 341 544 €	33%	- €	0%	- €
	TOT	3	2 100 000 €	1 608 091 €	77%	6 621 126 €	24%	1 242 857 €	19%	474 671 €
	TOTAL	27	14 000 000 €	9 041 300 €	65%	21 424 425 €	42%	8 191 791 €	38%	3 560 819 €

PERSPECTIVE DE PROGRAMMATION EN FIN DE PROGRAMMATION 2023

OI	Pi	NB	FEDER maquetté	FEDER programmé	% Prog	CT programmé	Taux d'intervention	CT Certifié	Taux de réalisation (Certif / prog CG)	UE payé validé AC
CAPA	Pi2c	5	597 520 €	597 520 €	100%	1 195 040 €	50%	475 099 €	40%	237 550 €
	Pi3a	2	416 220 €	234 080 €	56%	585 200 €	40%	-	0%	-
	Pi4c	1	800 000 €	800 000 €	100%	1 421 995 €	56%	1 391 190 €	98%	782 670 €
	Pi4e	0	1 278 780 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi9b	8	1 807 480 €	2 144 667 €	119%	4 504 126 €	48%	2 518 039 €	56%	1 696 218 €
	TOT	16	4 900 000 €	3 776 267 €	77%	7 706 361 €	49%	4 384 329 €	57%	2 716 437 €
CAB	Pi2c	3	125 000 €	105 850 €	85%	211 700 €	50%	-	0%	-
	Pi3a	0	565 650 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi4c	2	2 200 000 €	509 689 €	23%	849 481 €	60%	64 000 €	8%	38 400 €
	Pi4e	0	720 000 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi9b	10	3 389 350 €	5 050 217 €	149%	10 131 419 €	50%	2 500 605 €	25%	331 311 €

⁶ L'opération de réhabilitation de 140 logements sur le quartier Pifano, ciblé sur la Pi4c, a concentré 2,68 M€ de fonds FEDER programmé (4 M€ de coût total). Cette opération a notamment pu être programmé, via le basculement de fonds FEDER classique sur l'ITI (2 046 634 € FEDER classique programmés et 633 750 € FEDER ITI programmés)

	TOT	15	7 000 000 €	5 665 756 €	81%	11 192 600€	51%	2 564 605 €	23%	369 711 €
Porto-Vecchio	Pi2c	0	11 760 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi3a	0	22 050 €	-	0%	-	-	-	-	-
	Pi4c	1	634 550 €	633 750 €	100%	4 036 725 €	16%	- €	-	0%
	Pi4e	1	625 470 €	535 671 €	86%	1 242 857 €	43%	1 242 857 €	100%	474 671 €
	Pi9b	2	806 170 €	806 170 €	100%	2 841 544 €	28%	-	0%	- €
	TOT	4	2 100 000 €	1 975 591 €	94%	8 121 126 €	50%	1 242 857 €	15%	474 671 €
TOTAL		35	14 000 000 €	11 417 615 €	82%	27 020 087 €	50%	8 191 791 €	30%	3 560 819€

UNE DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION DE 65 A L'ECHELLE DES ITI

Étant donné le **démarrage tardif**, avec des **conventions signées en décembre 2016** et une mise en œuvre du **traitement des dossiers intervenus à partir de 2017**, couplé à des **changements successifs des services instructeurs** et du **service coordonnateur ayant retardé les 1ères programmations de dossiers**, **les ITI sont en forte sous-programmation (65 %)**.

Cette dynamique est d'autant plus importante dépendamment des territoires :

- L'ITI de la **CAB** a une dynamique de **sous-programmation très forte**, avec un taux de **56%** ;
- Les ITI de la **CAPA** et de **Porto-Vecchio** sont en situation **sous programmation**, avec des taux respectifs de **72 %** et de **77 %**.

Cette **hétérogénéité s'observe aussi à l'échelle des priorités d'investissements**. Il est à noter que la **dynamique de programmation s'est éloigné des objectifs qui avaient été ciblés lors de l'élaboration des SUI** :

- **CAPA** : Aucune opération programmée sur la Pi4e (1 278 780 € maquettés), malgré l'aspect essentiel que revêtait le développement des mobilités durables au sein de la SUI du territoire (« axe de toutes les mobilités ») ;
- **CAB** : Moins d'1/4 de l'enveloppe financière dédiée à la Pi4c consommé (509 689 € FEDER programmés contre 2,2 M€ maquettés) et aucune opération programmée pour la Pi2c, la Pi3a et la Pi4e (respectivement 125 000 €, 565 650 € et 720 000 € maquettés) ;
- **Porto-Vecchio** : seulement la moitié de l'enveloppe financière dédiée à la Pi9b consommée (438 670 € FEDER programmés contre 806 170 € maquettés) Aucune opération programmée sur la Pi2c et Pi3a pour la commune de Porto-Vecchio (respectivement 11 760 € et 22 050 € maquettés).

Ainsi, **outre la Pi9b (5,96 M€ programmé soit 99% de programmation de la maquette) et la Pi2c (597 k€ programmé soit 81% de programmation de la maquette)**, les priorités d'investissements ciblés sur les

trois ITI n'ont pas entraîné une programmation de suffisamment d'opérations pour justifier leur déploiement au sein des SUI :

- Pi3a - Aucune opération programmée (1 M€ maquetté) ;
- PI04c - 1,94 M€ programmé soit 53% de programmation de la maquette ;
- PI04e - 536 k€ programmé soit 20% de programmation de la maquette.

UNE PERSPECTIVE DE PROGRAMMATION D'ICI FIN 2023 PLUS ENCOURAGEANTE

Huit opérations sont, en mars 2023, en phase d'instruction et représenteraient 2 376 315 € de subventions FEDER potentiellement programmées.

Ainsi, cela équivaldrait au total, à 11 417 615 M€ de FEDER, concentrés sur les ITI, soit un taux de programmation de 82%.

En fin de programmation, un redéploiement des crédits entre axes et priorités a été effectué afin de répondre aux besoins des stratégies, au profit principalement de la Pi9b. En effet, à travers ces perspectives de programmation, 70% des montants programmés sont centralisés sur la Pi9b (8 M€, soit 133% de l'enveloppe financière attribuée à la priorité), posant ainsi la question de la mobilisation d'autant de priorités d'investissement sur les stratégies urbaines intégrées.

En complément des opérations programmées sur la Pi9b, cinq dossiers ont aussi été programmés sur les Pi2c et Pi3a (environ 340 k€ FEDER potentiellement programmé) :

- La programmation de deux opérations sur la Pi9b sur l'ITI CAB (1 668 885 € programmés) et une opération sur la Pi9b sur l'ITI Porto-Vecchio (367 500 € programmés)
- La programmation de trois opérations sur la Pi2c sur l'ITI CAB (105 850 € programmés représentant 85% de l'enveloppe maquettée sur la priorité à l'échelle de l'ITI bastiais) ;
- La programmation de deux opérations sur la Pi3a sur l'ITI CAPA (234 080 € programmés représentant 56% de l'enveloppe maquettée sur la priorité à l'échelle de l'ITI ajaccien).

EN FIN DE PROGRAMMATION, SEULEMENT 1/3 DES SUBVENTIONS VALIDEES ET VERSEES AUX BENEFICIAIRES

Le retard pris en termes de programmation s'est soldé par un décalage conséquent du cycle de programmation des dossiers ITI. Ainsi, début 2023, seulement 3,56 M€ FEDER ont été versé aux bénéficiaires du FEDER dans le cadre du volet urbain, soit plus d'un 1/3 (39 %) du montant programmé. Dans le détail, cela représente par priorité d'investissement :

- Pi2c : 40 % des montants FEDER programmé ont été versés aux bénéficiaires sur cette priorité d'investissement (237 550 € FEDER payés validés contre 597 520 € FEDER programmés) ;
- Pi4c : 42 % des montants FEDER programmé ont été versés aux bénéficiaires sur cette priorité d'investissement (821 070 € FEDER payés validés contre 1 943 439 € FEDER programmés) ;
- Pi4e : 89 % des montants FEDER programmé ont été versés aux bénéficiaires sur cette priorité d'investissement (474 671 € FEDER payés validés contre 535 671 € FEDER programmés) ;
- Pi9b : 34 % des montants FEDER programmé ont été versés aux bénéficiaires sur cette priorité d'investissement (2 027 529 € FEDER payés validés contre 5 964 670 € FEDER programmés).

In fine, bien que cette dynamique de paiement soit toutefois à relativiser au regard de la moyenne à l'échelle du PO FEDER⁷, et ne remette pas en cause la capacité d'achèvement physique des opérations en perspective de clôture du programme, **elle participe, par sa mise en œuvre décalée, à renforcer la tension sur la fin de programmation.**

2.1.3 UN PROCESSUS DE SELECTION ET D'INSTRUCTION QUI COMPLEXIFIE LA PROGRAMMATION DES OPERATIONS

UN DELAI MOYEN DE 22 MOIS D'INSTRUCTION

Dans le cadre de la programmation 14-20, l'instruction des demandes de financements FEDER a été répartie entre différents services instructeurs en fonction de l'axe concerné du PO. **Outre les facteurs externes qui sont venus impacter l'efficacité du traitement des dépôts de dossier (COVID, évolution réglementaire) divers facteurs internes ont entraîné un retard conséquent dans les démarches d'instruction** (moyens humains dédiés ; cadre réglementaire complexe, etc.).

Ainsi, sur les opérations observées⁸, **le temps d'instruction moyen a été de 22 mois**. Dans le détail :

- Une seule opération a connu une phase d'instruction inférieure à 1 an ;
- 18 opérations ont connu une phase d'instruction comprise entre 1 an et 2 ans ;
- 9 opérations ont connu une phase d'instruction qui a duré plus de 2 ans (allant de 28 à 40 mois).

Il est à noter qu'en **mars 2023**, sur les dossiers observés, **quatre dossiers sont encore en instruction** (dossiers déposés depuis plus d'un an). **Parmi ces opérations, les travaux de trois d'entre-elles sont en phase de finalisation**. Enfin, un dossier déposé sur l'ITI Porto-Vecchio, semble être particulièrement en souffrance. Il s'agit de l'opération de réhabilitation de 140 logements de PIFANO 1 (Pi4c). Bien que le dossier ait été transmis à l'OI le 22/11/2019, celui-ci est toujours en phase d'instruction, notamment du fait des demandes de complétudes ayant été demandées par le service instructeur.

Ces temps d'instruction anormalement long et peu sécurisant pour les potentiels porteurs de projets, ont été soulignés par les acteurs territoriaux, et constituent un des axes principaux d'améliorations attendu par les acteurs territoriaux.

Pour autant, il est à noter qu'**à partir de 2019**, les **temps d'instructions ont été plus rapide**, en lien avec la reprise du pilotage du volet urbain par la Direction des Territoires. Ainsi, le temps moyen d'instruction était de 19 mois après 2019, contre 26 mois sur la première partie de programmation.

Cette durée moyenne de 19 mois est aussi à nuancer, car comme cela a pu être exprimé par les porteurs de projets, ce temps d'instruction toujours conséquent, a pu être dans certains cas délibéré, afin de

⁷ 46,5% des subventions ont été versé aux bénéficiaires du PO FEDER 14-20

⁸ Cette analyse a pu être effectuée sur 29 opérations programmées et en cours d'instruction (soit 83 % des opérations ciblées dans le cadre du volet urbain du PO FEDER Corse, en fonction des données qui ont pu être transmises directement par les porteurs de projets ainsi qu'à travers la plateforme SYNERGIE.

bénéficier aux porteurs projets, car permettant d'attendre la notification des travaux afin d'optimiser le plan de financement.

UNE COMPLEXITE DANS LA MISE EN ŒUVRE, INHERENTE AUX MECANISMES DE L'ITI

Le guide européen du développement urbain durable rappelle que pour sélectionner les projets, les autorités urbaines doivent avoir la capacité de :

- **Savoir si une opération est éligible au soutien de financement européen**, si elle respecte le droit applicable et si elle dispose de la capacité administrative, financière et opérationnelle nécessaire pour remplir les conditions de soutien ; cette fonction peut être effectuée avec l'appui de l'autorité de gestion.
- **Apprécier la qualité des projets et l'intérêt pour la stratégie urbaine intégrée**⁹.

La sélection des opérations pour les autorités urbaines consiste donc en général, selon le niveau de délégation effectué par l'Autorité de gestion, à évaluer la qualité des projets, vérifier leur conformité avec la stratégie urbaine et le PO. Elle ne comprend pas la décision attributive de financement. L'autorité de gestion, quant à elle, intervient sur la vérification finale de l'éligibilité des opérations.¹⁰

L'appel à projet ITI Corse, dans son cahier des charges, prévoyait la **définition par les organismes intermédiaires d'une gouvernance propre**. Celle-ci devait faire **émerger** dans le cadre d'une concertation, d'une consultation et d'une validation des différents organes décisionnels et non-décisionnels, les **actions répondant aux objectifs de la stratégie définie**. Les **dossiers de financement étaient alors transmis aux services instructeurs (SI) une fois sélectionnés par l'OI sans que l'éligibilité réglementaire n'ait été vérifiée**.

UN CONSTAT PARTAGE QUANT A LA LOURDEUR DES PROCESSUS DE SELECTION ET D'INSTRUCTION PROPRE A L'ITI CORSE

De cette mise en œuvre, en est ressorti un **sentiment partagé de complexité concernant les processus de sélection des opérations, résultants notamment sur un temps d'instruction relativement long et peu sécurisant pour les porteurs de projets**.

Concernant la **comitologie mise en place**, le **dispositif ITI a, malgré lui, complexifié le processus de programmation**, à travers :

- une multiplication des comités technique et de pilotage, qui ont rallongé le délai de sélection, et in fine, le processus d'instruction ;
- une sélection en opportunité des opérations par la comitologie des OI, avant même l'avis des services instructeurs, configuration courante dans les ITI, mais qui s'est avéré particulièrement

⁹ Commission européenne. *Guide d'orientation à l'intention des États membres relatif au développement urbain durable intégré (article 7 du règlement FEDER)*. Disponible en ligne.

¹⁰ Id.

problématique sur le territoire (avec certains dossiers sélectionnés par l'OI puis refusés par les services instructeurs).

Enfin, la **multiplication des services instructeurs a complexifié le début de programmation**, à travers une **intervention de plusieurs services instructeurs**, avec en charge un **volume de dossiers insuffisant pour pouvoir s'imprégner de la mécanique ITI**, couplé à une **problématique de moyens humains alloués aux services** (vacance de poste).

La **reprise de la gestion du dispositif par le Service des Politiques urbaines, lors de sa création en 2019, a permis d'apporter de la sécurité dans la démarche**, à travers la **centralisation des informations** et de la vision en termes de programmation, sortant ainsi d'une logique de guichet.

Pour autant, **certains effets pervers sont à relever dans la mise en œuvre des ITI**, issus notamment de la multiplication des priorités d'investissements, et le fait que les services instructeurs sur ces sujets n'aient pas été systématiquement associés aux différents processus d'élaboration :

- Sur la **Pi4c**, il a été **observé après la sélection en opportunité des opérations par les OI**, que les **objectifs qui avaient été ciblés dans le cadre des AAP n'étaient pas en accord avec les objectifs partagés par l'AUE** (service instructeur) et la **Collectivité de Corse**. De plus, sur ces projets, **aucune étude préalable n'avait été réalisée**. Cela a eu pour incidence, un **retard dans la programmation de ces opérations**, étant donné les modifications à intégrer à ces opérations afin qu'elle puisse intégrer les objectifs ciblés à l'échelle du territoire. Enfin, il est à noter que **l'instruction relative à l'opération de réhabilitation de 140 logements sur le quartier Pifano, a été particulièrement complexe**, nécessitant la **réalisation de deux rapports d'instruction pour le même projet**, afin de bénéficier à la fois de **crédits ITI FEDER** (633 750 € programmés) et de **crédits ITI classique** (2 046 634 € programmés) ;
- Sur la **Pi4e**, un **projet d'envergure** (création d'un pôle d'échange multimodal) a été **déprogrammé sur l'ITI CAPA**, dû notamment à un **problème de foncier et de portage** (porteur du projet engageant les coûts n'avait pas été ciblé comme bénéficiaire final de l'opération).

UNE SECONDE PARTIE DE PROGRAMMATION, PLUS EFFICACIE ET SECURISEE, A TRAVERS LE PILOTAGE DU DISPOSITIF PAR LE SERVICE DES POLITIQUES URBAINES

A partir de 2019 et la reprise de la gestion du dispositif par le Service des Politiques urbaines en tant que coordinateur du volet urbain, des actions ont été mises en place afin d'apporter, dans la mesure du possible, des réponses aux freins relevés en termes de mise en œuvre. Ainsi, **plusieurs axes de progression et de facilitation des démarches sont à noter** :

- Afin de sécuriser la gestion du programme, une **modification de la procédure entre OI, service instructeur et autorité de gestion** en cours de programmation a été effectuée, entraînant l'arrêt de la sélection en opportunité des opérations par l'OI sans que l'éligibilité réglementaire n'ait été vérifiée par les services instructeurs ;
- Suite à la reprise de la gestion du dispositif par le Service des Politiques urbaines, les **temps d'instruction ont fortement diminués** (comme vu précédemment) passant d'un temps moyen, toutes priorités d'investissements confondus, de 26 mois avant 2019, à 19 mois après 2019.
- Le **pilotage du programme a été amélioré**, avec la direction des territoires bénéficiant d'une vision d'ensemble des dynamiques de programmation. Ainsi, la direction a pu notamment arbitrer et redéployer des crédits entre axes et priorités, en fin de programmation, afin de répondre aux besoins des stratégies et des territoires.

- **L'amélioration des relations avec les porteurs de projets et les OI** a été soulignée, à travers la centralisation des informations et la création d'un interlocuteur unique « ITI », mais aussi à travers un contact régulier avec les OI, leur permettant de reprendre confiance dans le dispositif (notamment suite à la modification du processus de sélection, ayant pu entraîner une perte de sens pour les OI, ayant vu leurs prérogatives diminuées).

UN ACCOMPAGNEMENT SATISFAISANT, REpondant AUX ATTENTES DES PORTEURS

Malgré ce constat partagé, concernant le manque d'efficience dans la mise en œuvre du programme, **l'accompagnement dont ont bénéficié les différents porteurs, a pleinement répondu aux attentes de ces derniers**. Que cela soit de la part de l'AG, des services instructeurs et/ou de l'OI, les bénéficiaires finaux du programme déclarent être satisfait de l'accompagnement ayant été mis en place.

Enfin, malgré la fluidité des relations porteurs / OI, les porteurs affirment pour autant **souhaiter pouvoir traiter directement avec l'AG, sans rajouter d'échelon supplémentaire, comme c'est le cas sur le reste du programme**.

2.2 REALISATION, RESULTATS, IMPACTS

2.2.1 RESUME SYNTHETIQUE

L'effet incitatif du dispositif FEDER ITI est reconnu par les porteurs de projets. Les bénéficiaires interrogés (porteurs et OI confondus), sont unanimes quant à l'incitativité financière qu'a le FEDER sur le portage des projets, permettant notamment de conforter les élus et les partenaires locaux dans la nature et la réalisation du projet porté.

Compte tenu du démarrage tardif de la programmation, les résultats observables à ce jour sont partiels. L'évaluateur a pu dénombrer **18 opérations intégralement achevées**, représentant 5 229 160 M€ programmés soit **37 % de la maquette du volet urbain**.

La plupart de ces opérations ont été finalisées récemment. Ainsi, les résultats constatés dans le cadre de cette évaluation sont donc partiels et provisoires.

Certains résultats significatifs peuvent être dégagés :

- **17 équipements et/ou services nouvellement créés, développés ou modernisés** (développement de l'offre de service et de culture, création et requalification d'aménagements urbains, rénovation et modernisation de structures sportives, etc.) ;
- **178 nouveaux ménages** disposant prochainement d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique d'ici la fin d'année 2023 ;

Au-delà de ces quelques résultats consolidés, la **pluralité des thématiques soutenues à travers les SUI**, mobilisant cinq priorités d'investissement avec des enjeux et objectifs spécifiques (mobilité, cohésion sociale, développement économique, rénovation énergétique et numérique) se **ressent dans la diversité des opérations qui ont pu être soutenues à l'échelle des trois ITI**.

Ainsi, à travers le volet urbain, c'est toute une série de **projets qui produisent individuellement des résultats intéressants** :

- 55 000 usagers en moyenne du réseau de navettes électriques déployés sur la commune de Porto-Vecchio, dès les premières années ;
- 1 409 visiteurs « grand public » qui ont été accueillis en 2022 à la Casa di Scienze. Près de 1 000 personnes présentes aux conférences « Grand Expert » en 2022 ;
- Plus de 350 personnes par semaine présentes à la Casa di e Lingue, malgré une inauguration en décembre 2022 ;
- Des remontées très positives des habitants du quartier des Cannes-Salines, sur les récents aménagements créés ;
- Un million de personnes par an concerné par les panneaux numériques routiers d'information prévus sur le territoire de la CAPA.

L'intensité du soutien du volet urbain reste faible à l'échelle de chaque quartier, avec seulement les habitants des QPV du Centre ancien (Bastia), de Pifano (Porto-Vecchio) et le QVS des Salines (Ajaccio) ayant bénéficié directement (soit dans leur emprise géographique) de plus d'une opération issue du volet urbain.

Finalement, au regard des moyens disponibles et du ciblage des opérations, la **logique SUI a eu un effet propre qui est limité**. La plus-value des projets FEDER, doit être appréhendée dans un cadre plus large, intégrant les autres financements stratégiques, qui interviennent localement. Ce **constat plaide pour une mise en œuvre de l'outil approche territoriale FEDER, de manière plus articulée aux outils territoriaux existants ou en cours de structuration**.

2.2.2 UN EFFET ACCELERATEUR DU FEDER MALGRE UN AVANCEMENT DES REALISATIONS RELATIFS

UN EFFET ACCELERATEUR ET DECLENCHEUR SOULIGNE PAR LES PORTEURS

Globalement, l'effet incitatif du dispositif FEDER ITI est largement reconnu. Toutefois, des difficultés sont évoquées par les porteurs tels que la charge de gestion administrative du dossier d'aide, la complexité des procédures et la durée des délais d'instruction et de paiement. Enfin, des retards d'exécution dans la réalisation des projets ont complexifié la gestion des demandes de paiement, accentué par la crise sanitaire.

Ainsi, la plus-value du FEDER ITI sur les projets est avant tout financière. En effet, les bénéficiaires interrogés (porteurs et OI confondus), sont unanimes quant à l'incitativité qu'a le FEDER sur le portage des projets. Pouvoir bénéficier des fonds issus du FEDER permet notamment de conforter les élus et les partenaires locaux dans la nature et la réalisation du projet porté. Le FEDER a notamment eu un réel effet accélérateur, notamment du fait que dès lors que des fonds FEDER sont fléchés sur un projet, celui-ci est priorisé par le porteur dans sa mise en œuvre afin qu'il soit réalisé dans le calendrier de la programmation des fonds européens. L'inscription en amont des projets dans la stratégie favorise l'anticipation de la mise en œuvre de ces projets, tout en permettant de soulager les finances locales.

DES REALISATIONS ENCORE PARTIELLES

En mars 2023, l'évaluateur a pu déterminer que **18 opérations étaient intégralement achevées**. Elles représentent 5 229 160 € M€ programmés soit **37 % de la maquette du volet urbain**. Sur les **12 opérations restantes**, dont l'évaluateur a pu déterminer l'état d'avancement, **trois ne sont toujours pas démarrées** et **huit sont actuellement en phase de réalisation**. Dans l'ensemble, celles-ci devraient être terminées d'ici la fin d'année.

Dans le détail, l'avancement des projets sur les différentes thématiques est le suivant :

PI2C : AUGMENTER L'USAGE DES SERVICES NUMERIQUES DANS L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE INSULAIRE

Sur les cinq opérations programmées dans le cadre de la Pi2c à l'échelle de l'ITI ajaccien, **deux sont intégralement achevées**. Il s'agit de l'opération ciblant le déploiement des équipements numériques et la mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les QPV, ainsi que l'opération ciblant l'installation de panneaux numériques, permettant d'afficher les conditions de circulation du Pays Ajaccien, les places de parking disponibles, ainsi que les événements impactant la circulation. **La fréquentation de ces outils numériques est notable** (voir ci-dessous).

PI4C : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS LES LOGEMENTS COLLECTIFS ET BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS

L'audit énergétique d'infrastructures communales a été mené auprès de 34 bâtiments communaux de la ville de Bastia. Concernant les trois opérations de réhabilitation et de rénovation thermiques, les travaux sont en cours et devraient être finalisés d'ici la fin de l'année 2023.

PI4E : AUGMENTER L'UTILISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES MODES INDIVIDUELS DURABLES

Enfin, l'opération programmée dans le cadre de la Pi4e, ciblant l'acquisition de 6 navettes électriques sur le territoire de Porto-Vecchio, est finalisée depuis 2018. A ce titre, les navettes « A Citadina » sont en service depuis le 3 juillet 2018, et permettent de rendre le cœur de ville plus accessible, d'améliorer la liaison entre la haute-ville et le port, et de faciliter les déplacements inter quartiers (cœur de ville, ports, quatre-chemins).

PI9B : AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET LE CADRE DE VIE DES POPULATIONS VULNERABLES

Sur les 17 opérations programmées dans le cadre de la Pi9b, 14 sont intégralement achevées. Les trois opérations restantes sont en travaux, et devraient être finalisées d'ici juin 2023.

A l'échelle de la commune d'Ajaccio, les travaux de modernisation et de rénovation des complexes sportifs ont été réalisés et bénéficient d'ores et déjà aux habitants de la commune et notamment aux publics issus des QPV et QVA (avec notamment l'attribution de créneaux réservés aux associations de ces quartiers).

La réfection des deux logements situés en contrebas du quartier Saint-Jean est terminée, et les appartements ont été inaugurés en octobre 2021 et permettent le logement rapide, adapté pour une courte durée, pour les personnes temporairement sans logement.

Enfin, la réalisation du pont urbain et de l'agora couverte au quartier des Cannes a été finalisée et inaugurée en mars 2022, et accueille depuis, marchés et événements.

A l'échelle de la commune de Bastia, les travaux visant la création de la Casa di e Scenze et de la Casa di e Lingue, sont terminés et ont été inaugurés respectivement en février 2020 et décembre 2022. Depuis, ces structures permettent d'accueillir public et scolaire, afin d'éduquer, sensibiliser et valoriser la science et la culture.

Le nouveau Cosc Pepito Ferretti a été inauguré en avril 2022. Ainsi, les clubs et associations bastiaises pourront bénéficier de ce nouvel espace comprenant un terrain de près de 1200 m² au rez-de-chaussée, une salle multisport de 400m² à l'étage, mais aussi un terrain couvert de 600m² à l'extérieur, permettant la pratique de nombreux sports (futsal, handball, basketball, badminton, tennis de table, twirling, volley-ball et escrime).

Fin 2022, les travaux de réhabilitation d'un local, situé à la résidence des Lauriers, destinés à accueillir l'association les Restos du Cœur, ont été finalisés. Ce nouveau local se divise en un entrepôt de 271 m² à l'arrière et en un centre de distribution de 334 m² à l'avant.

Dans une logique de redynamisation urbaine, les travaux ciblant l'aménagement d'un local situé sur la place Vincetti et la requalification de la place GUASCO, sont aussi terminés.

Enfin, d'ici peu, les travaux ciblant la réhabilitation et mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadello et de San Angelo (juin 2023) et les travaux d'embellissement et de rénovation de l'espace public du Colle (avril 2023) devraient être finalisés.

Dans la même logique, les travaux visant la création d'une maison de quartier à Pifano, programmé sur le volet urbain de Porto-Vecchio, devraient être livrés d'ici juin 2023.

2.2.3 DES PREMIERS RESULTATS OBSERVABLES

MALGRE DES TRAVAUX RECEMMENT TERMINES, DES EFFETS D'ORES ET DEJA OBSERVABLES SUR CERTAINS PROJETS

A travers la finalisation des travaux sur certaines opérations programmés sur le volet urbain (récente pour la plupart) certains résultats et effets peuvent être observés. Ces derniers permettent notamment de souligner que les objectifs ciblés semblent être atteints (à l'échelle des priorités d'investissements où des opérations ont été programmées).

Par ailleurs, certains résultats quantitatifs clés méritent d'être soulignés :

- 17 équipements et/ou services nouvellement créés, développés ou modernisés ;
- 178 ménages qui devraient disposer d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique d'ici la fin d'année 2023 ;
- Une diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics d'une hauteur de 3 831 627 kWh/an, soit 31 % de la diminution attendue à l'échelle de la priorité d'investissement ;
- Une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre d'une hauteur 534 teqCO₂, soit 8 % de la diminution attendue à l'échelle de la priorité d'investissement ;
- Valeur prévisionnelle d'un million de personnes par an concernés par les panneaux numériques routiers d'information prévus sur le territoire de la CAPA.

Ces résultats sont davantage détaillés dans les paragraphes ci-dessous.

PI2C : AUGMENTER L'USAGE DES SERVICES NUMERIQUES DANS L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE INSULAIRE

2 indicateurs de réalisation sont inscrits au titre de la Pi 2c :

- Rea03 - Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation ;
- Rea04 - Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique.

Pour autant Les opérations soutenues dans le cadre des ITI, n'ont pas pour vocation de développer, de créer ou de valoriser, des plateformes de service e-éducation. A ce titre, elles ne sont pas concernées par l'indicateur Rea03.

Périmètre	Code	Indicateur (libellé)	Valeur cible 2023	Situation au 15/02/2023	
				Prévisionnel	Réalisé

PO FEDER 14-20	Rea04	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	150 000	1 041 178	36 187
ITI FEDER 14-20	Rea04	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	150 000	1 020 030	13 267

Les opérations soutenues dans le cadre de l'ITI ajaccien représentent près de la totalité de la valeur prévisionnelle concernant la fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique (98 %). Plus précisément, **l'opération ciblant l'installation des panneaux numériques routiers d'information a pour valeur prévisionnelle un million de personnes par an** (cette estimation est basée sur une estimation de 500 automobilistes qui visualiseront chaque panneau chaque jour).

Enfin, la valeur réalisée à travers l'opération ciblant **l'équipement numérique et la mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les QPV, représente 36,5% de la valeur réalisée à l'échelle de l'ensemble des opérations programmées sur la Pi2c**. De plus, cette fréquentation annuelle est en constante augmentation depuis 2015, avec une hausse de la fréquentation de 100% au 31/12/2023.

PI4C : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS LES LOGEMENTS COLLECTIFS ET BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS

3 indicateurs de réalisation sont inscrits au titre de la Pi 4c :

- CO31 - Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique ;
- CO32 - Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics ;
- CO34 - Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre.

Périmètre	Code	Indicateur (libellé)	Valeur cible 2023	Situation au 15/02/2023	
				Prévisionnel	Réalisé
PO FEDER 14-20	CO31	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	652	1 104	645
ITI FEDER 14-20	CO31	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	652	178	-
PO FEDER 14-20	CO32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 200 000 kWh/an	12 437 090 kWh/an	581 368 kWh/an
ITI FEDER 14-20	CO32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 200 000 kWh/an	3 831 627 kWh/an	-
PO FEDER 14-20	CO34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	815,65 teqCO2	6 900 teqCO2	809 teqCO2

ITI FEDER 14-20	CO34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	815,65 teqCO2	534 teqCO2	-
--------------------	------	---	---------------	------------	---

Les opérations soutenues dans le cadre des ITI, sont encore dans leurs phases de travaux. A ce titre, aucune valeur réalisée ne peut être renseignée sur ces opérations.

Pour autant, les effets et résultats attendus sont les suivants :

- ✓ **178 nouveaux ménages devraient disposer d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique**, à la suite de la finalisation des opérations soutenues via les ITI FEDER. Cela représente **16 % des ménages à l'échelle de la priorité d'investissement**.
- ✓ **Une diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics d'une hauteur de 3 831 627 kWh/an, soit 31 % de la diminution attendue à l'échelle de la priorité d'investissement**. Dans le détail, cette diminution devrait être la suivante, selon les opérations :
 - Amélioration de la performance énergétique de l'Ecole Gaudin : 219 426 kWh/an ;
 - Réhabilitation et rénovation thermique de 38 logements sociaux de la résidence des Pins à Mezzavia : 1 744 449 Wh/an ;
 - Réhabilitation de 140 logements sur le quartier Pifano : 1 867 752 kWh/an.
- ✓ **Une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre d'une hauteur 534 teqCO2, soit 8 % de la diminution attendue à l'échelle de la priorité d'investissement**. Dans le détail, cette diminution devrait être la suivante, selon les opérations :
 - Amélioration de la performance énergétique de l'Ecole Gaudin : 60 teqCO2 ;
 - Réhabilitation et rénovation thermique de 38 logements sociaux de la résidence des Pins à Mezzavia : 43 teqCO ;
 - Réhabilitation de 140 logements sur le quartier Pifano : 431 teqCO2.

PI9B : AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET LE CADRE DE VIE DES POPULATIONS VULNERABLES

2 indicateurs de réalisation sont inscrits au titre de la Pi 9b :

- CO37 - Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées ;
- Rea20 - Nombre d'équipements et services créés ou modernisés.

Périmètre	Code	Indicateur (libellé)	Valeur cible 2023	Situation au 15/02/2023	
				Prévisionnel	Réalisé
ITI FEDER 14-20	CO37	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	11 750	33 201	33 201
ITI FEDER 14-20	Rea20	Nombre d'équipements et services créés ou modernisés	21	22	17

Début 2023, à travers les 14 projets programmés sur la Pi 9b, dont les travaux sont finalisés, **17 équipements et/ou services ont pu être créés, développés ou modernisés**. De plus, avec les opérations

en phase de travaux qui seront prochainement livrés, **six nouveaux équipements et/ou services seront délivrés**, permettant ainsi de **dépasser la valeur ciblée pour 2023**.

DES EFFETS QUALITATIFS SUR LES USAGES DIFFICILEMENT MESURABLES

Bien que les **effets et résultats soient difficilement mesurables**, les **études de cas** ont permis de mettre en avant la **réussite et l'intégration de ces opérations**. Ainsi, voici certains éléments notables observés :

- Une moyenne de **55 000 usagers** dès les premières années, sur le **réseau de navettes électriques** déployés sur la commune de Porto-Vecchio ;
- **1 409 visiteurs « grand public »** qui ont été **accueillis en 2022 à la Casa di Scenze**, avec une quarantaine de visites guidées réalisées pour le grand public et les associations/institutions locales. **919 personnes présentes aux conférences « Grand Expert » 2022**, dont 824 personnes présentes pour la venue de Thomas Pesquet ;
- Une **fréquentation de plus de 350 personnes par semaine à la Casa di e Lingue**, malgré une inauguration toute récente ;
- Des **remontées très positives des habitants du quartier des Cannes-Salines**, sur les nouveaux aménagements créés (Agora et passerelle).

Pour autant, malgré ces résultats ponctuels, plus de l'ordre de la fréquentation à un moment précis, il reste **difficile d'apprécier les effets de ces opérations sur l'amélioration du cadre de vie des habitants** des QPV et QVS, notamment à travers :

- L'utilisation des nouveaux services/équipements par les habitants des QPV et QVA, étant donné que ces infrastructures ont plutôt une finalité mixte, destinées à tous les publics ;
- L'articulation de ces nouveaux aménagements avec les autres projets financés hors SUI, afin d'avoir une vision de l'amélioration nette de la qualité de vie des habitants des quartiers ciblés.

DES PROJETS INDIVIDUELS VARIES ET DE QUALITE MAIS UN IMPACT LIMITE DU VOLET URBAIN

La **pluralité des thématiques soutenues à travers les SUI**, mobilisant cinq priorités d'investissement avec des enjeux et objectifs spécifiques (mobilité, cohésion sociale, développement économique, rénovation énergétique et numérique) se **ressent dans la diversité des opérations qui ont pu être soutenues à l'échelle des trois ITI** :

- Développement des équipements technologiques intelligent (sur les secteurs de stationnement ; information sur la circulation ; bornes tactiles d'information ; médiation numérique) ;
- Rénovation et réhabilitation de 178 logements sociaux et d'une école
- Acquisition de 6 navettes électrique permettant l'augmentation de l'utilisation des transports collectifs ;
- Remise à niveau de structures sportives ;
- Rénovation et réhabilitation de locaux afin d'accueillir différents services et associations ;
- Requalification d'espaces publics existant et vieillissant ;

- Création de nouveaux aménagements urbains ;
- Développement de l'offre de service culturel et de loisirs.

Ces opérations ont permis de toucher plus ou moins directement les différents QPV et QVS des communes d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio. Pour autant, **l'intensité de ce soutien reste faible à l'échelle de chaque quartier**, car peu nombreux et souvent situé en dehors ou en périphérie (rénovation des centres sportifs), ou dématérialisé (navettes électriques, outil informatique). Ainsi, seuls les habitants des QPV du Centre ancien (Bastia), de Pifano (Porto-Vecchio) et le QVS des Salines (Ajaccio) ont pu bénéficier directement (soit dans leur emprise géographique) de plus d'une opération issue du volet urbain.

Cet **essaimage des opérations**, à la fois géographique et thématique, traduit une volonté d'œuvrer à améliorer le cadre de vie des habitants des QPV, sans pour autant permettre de soutenir des projets structurants, intégrés à une stratégie globale.

Finalement, au regard des moyens disponibles et du ciblage des opérations, **la logique SUI a eu un effet propre qui est limité**. La plus-value des projets FEDER, doit être appréhendée dans un cadre plus large, intégrant les autres financements stratégiques, qui interviennent localement.

Ce constat plaide pour une **mise en œuvre de l'outil approche territoriale FEDER, de manière plus intégrée aux outils nationaux** qui existent déjà sur le territoire et qui sont très proches, voire identiques dans leur finalité.

FOCUS SUR QUATRE PROJETS STRUCTURANTS FINALISES

ACQUISITION DE 6 NAVETTES ELECTRIQUES

Résumé de l'opération	Le projet d'achat de six navettes électriques s'inscrit en cohérence avec la stratégie de la politique de déplacement de la ville de Porto-Vecchio axée sur la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable.			Axe / OS	Axe 4 OS1-Pi 4e
COUT TOTAL	1 242 857 €	FEDER	474 671 €	ETAT DE L'OPERATION	Achevée
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Porto Vecchio			TERRITOIRE	Porto-Vecchio

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

La commune de Porto Vecchio, en tant que pôle de proximité majeur, a un rôle structurant parmi les **centralités secondaires** (hors Ajaccio et Bastia) en Corse. La zone, située sur l'axe nord-sud de l'Est de l'île, jouit d'une attractivité et d'une image de marque très positive et caractérisée par l'activité touristique. La stratégie territoriale vise à **lutter contre la fracture sociale** sur ce territoire en s'appuyant sur le développement touristique maîtrisé d'une part et en proposant de **nouvelles formes de mobilité et équipements publics de qualité** d'autre part. L'enjeu étant également de réinscrire les quartiers et habitants menacés de décrochage économique et social (notamment QPV Porto-Vecchio) dans une stratégie commune de croissance inclusive, intelligente et durable, en coordination avec le Contrat de Ville.

Jusqu'en 2018, la commune de Porto-Vecchio ne disposait d'aucun service de transport en commun, et l'enclavement du quartier prioritaire par rapport aux commerces et services du centre-ville était pointé comme source d'isolation économique et sociale.

A partir de 2017-2018, la ville a entrepris la transformation des usages de son centre-ville en interdisant le cœur de ville aux véhicules motorisés. Cette **piétonisation du centre** s'est accompagnée de la réalisation de parking-relais à la périphérie du centre et a favorisé l'apaisement du centre-ville en particulier en période de haute-saison touristique. Elle pose néanmoins un problème d'accessibilité du centre-ville. Ainsi, cette piétonisation a été accompagnée d'un projet de création d'un service de transport en commun, accessible à tous et respectueux de l'environnement.

2. PRESENTATION DU PROJET

La ville de Porto-Vecchio a investi dans **six navettes électriques** d'une capacité de **22 places chacune**, afin de créer une **offre gratuite** de transport en commun. Ce service, baptisé « *A Citadina* » en concertation avec les habitants, permet de rendre le cœur de ville plus accessible, d'améliorer la liaison entre la haute-ville et le port, et de faciliter les déplacements inter quartiers (cœur de ville, ports, quatre-chemins).

Les objectifs de ce nouveau service étaient :

- d'offrir une **alternative à la voiture** (les navettes desservent l'ensemble des parkings pour profiter à tous les habitants, mais aussi les visiteurs, qui sont ainsi encouragés à laisser leur voiture hors du centre-ville)
- de **faciliter les déplacements** de personnes ne disposant **pas d'un moyen de locomotion** et des **personnes à mobilité réduite**
- de favoriser le **lien social** et **intergénérationnel**.

Face au succès du nouveau service, les besoins se sont rapidement révélés plus importants et une deuxième ligne (la boucle Nord), non initialement prévue, a été ouverte afin de mieux desservir les arrêts à **proximité des collèges et lycées** aux horaires scolaires et augmenter la fréquence de passage sur certaines tranches horaires.

La mise en service de ces navettes s'accompagne d'un site web et d'une application permettant de **localiser la navette en temps réel** afin d'aider les usagers à optimiser leur temps de parcours et à emprunter la navette tout au long de l'année pour leurs déplacements quotidiens (travail, école, courses...).



B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Les navettes « *A Citadina* » sont en service depuis le 3 juillet 2018. Le [site internet](#) et l'[Appli Zen bus](#) sont opérationnels depuis le 1^{er} octobre 2018.

Les navettes ont été acquises par la commune avec l'aide financière de l'Etat et du FEDER, et sont exploitées, suite à un appel d'offres, par la société Transport urbains porto-vecchiaisi (TUPV), entreprise détenue par trois acteurs locaux du transport (Balesi Evasion, Eurocorse, Rapides Bleus). Les coûts d'exploitation sont à la charge de la commune.

A Citadina dessert **toute l'année** l'ensemble des parkings, le cœur de ville, le port, les quatre-chemins. En haute saison, un service en soirée est proposé pour assurer la liaison entre le cœur de ville et le port de plaisance.

Le service s'est montré capable d'**évolution en fonction des besoins observés**, notamment après le retour d'expérience de la première saison, une seconde ligne, dite « boucle Nord » a été ouverte afin de mieux desservir le cœur de ville. Ce circuit, en sens inverse, de la première ligne, permet notamment un accès direct Quatre-Chemins – cœur de ville, la desserte de la clinique, les services sociaux de Cala Verde et les espaces commerciaux de l'avenue Jean Paul de Rocca Serra (ex-route de Bastia). Un nouvel arrêt permet aujourd'hui de desservir la CAF et la CPAM, et pour la saison estivale, une navette express effectue une liaison entre le port et la ville du début de soirée jusqu'à minuit.

Année	Nombre de passagers	Nombre de passagers	Total annuel
	Période estivale	Hors période estivale	
2018	50 000	7 300	57 300
2019	45 000	8 000	53 000

Chiffres transmis par la commune de Porto-Vecchio, d'après le suivi de fréquentation de l'entreprise exploitant les navettes

Le maintien du service hors période estivale rencontre un succès remarquable (commune de 12 000 habitants), qui renforce la volonté de la commune de créer et développer un service à l'usage des **habitants locaux**, et **à l'année**, et non pas uniquement des touristes.

L'absence d'offre de transport en commun entraîne l'**utilisation excessive de véhicules individuels** et provoque des **inégalités d'accès aux lieux publics**, notamment les commerces et services situés en centre-ville (Mairie, CPAM, CAF ...). L'achat de six navettes électriques et l'offre de transport collectif ainsi créée **favorise le report modal**, l'interaction entre les différents pôles de l'agglomération et a un impact en termes de **réduction d'émission de CO₂**. Ce projet d'achat de navettes électriques est cohérent avec la stratégie de la politique de déplacement de la ville de Porto-Vecchio axée sur la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable.

Au-delà des chiffres de fréquentation, les exploitants du service remarquent une certaine mixité sociale parmi les usagers de ce service. Les **collégiens et lycéens** semblent avoir adopté cette solution pour leur déplacement en ville (les horaires de la navette ont d'ailleurs été adaptés afin d'être plus fréquentes entre 16 et 18h, horaires de forts déplacements des jeunes de leur lieux de scolarisation vers leurs activités annexes). Les **personnes âgées**, ainsi que les **habitants du QPV** de la ville sont également identifiés parmi les utilisateurs récurrents, ce qui semble confirmer que la population ciblée par le projet (hors-visiteurs) a été atteinte. Les visiteurs, également ciblés, ont également été atteints, ainsi que l'attestent les chiffres de fréquentation en période estivale.

C - PERSPECTIVES

La ville de Porto-Vecchio a choisi, pour le lancement de cette offre inédite de transport en commun, de mettre ce nouveau service à disposition des usagers **gratuitement**. La mairie réfléchit néanmoins à une évolution de ce système sur le long terme. Une solution de tarification envisagée serait de proposer des abonnements « symboliques » à faible coût pour les habitants et des tarifs « à l'unité » pour les visiteurs de passage, notamment durant la période estivale. Cette tarification ne serait pas suffisante pour équilibrer le budget de fonctionnement déboursé annuellement par la mairie pour l'exploitation du service, mais permettrait de faire contribuer financièrement les usagers plutôt que les contribuables de manière générale. Cette volonté, d'origine politique, pourrait être soumise au débat au Conseil municipal, au-delà de la période d'immuabilité du projet imposée par la réglementation européenne.

Face à la forte demande en émergence depuis la création de cette offre de transport en commun, la ville réfléchit à un développement de l'offre. Des réflexions sont en cours avec l'intercommunalité sur l'opportunité de créer des lignes de transports en commun à plus grande échelle qui permettraient de relier entre elles les communes et hameaux avoisinant l'agglomération et la ville. Ces réflexions nécessitent la mobilisation de nombreux acteurs, à l'inverse d'une action portée par la ville de Porto-Vecchio uniquement.

Il est néanmoins déjà souligné par les acteurs concernés que le choix du mode électrique, à l'image des navettes « *A Citadina* », ne sera sans doute pas la solution appropriée. La topologie (trajets devront prendre en compte de fortes côtes) et les distances considérées ne seront pas adaptées à la puissance et à l'autonomie de véhicules électriques.

CASA DI E LINGUE

Résumé de l'opération	<p>La Ville de Bastia a pour projet la réhabilitation de l'aile sud de l'ancien couvent San Angelo afin d'y installer la Casa di e lingue.</p> <p>Cette opération tend à renforcer la cohésion sociale du territoire en créant, à l'attention de la population de ce quartier prioritaire de la politique de la ville et de l'ensemble de la ville, un service nouveau, attractif autour de la défense et promotion de la langue corse.</p> <p>Pensée comme un tiers lieu, accessible à tous, la Casa di e lingue a pour ambition de créer du lien social en réunissant plusieurs générations et plusieurs types d'acteurs autour de la langue corse (acteurs institutionnels, acteurs privés, habitants).</p>			Axe / OS	Axe 4 OS1-Pi 4b
COUT TOTAL	473 975 €	FEDER	282 000 €	ETAT DE L'OPERATION	Achevée
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Bastia			TERRITOIRE	Communauté d'Agglomération de Bastia

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Suite à la proposition du Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse a adopté lors de la session des 26 et 27 janvier 2023 le rapport « Politique culturelle de la Collectivité de Corse, vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives ». Ce rapport ciblait un engagement, via une vaste consultation impliquant l'ensemble des acteurs culturels, afin de **renforcer l'action culturelle de la Collectivité de Corse**, dans une perspective d'évolution institutionnelle. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'ordre multiple (généraux : Covid et son implication sur la vie culturelle et sociale ; et plus spécifique : perspective d'un statut d'autonomie et candidature Bastia-Corsica comme capitale européenne de la culture en 2028).

La culture et le patrimoine corse sont au cœur de l'action politique. A ce titre, sur la commune de Bastia, a été créé en 2014 une **Direction Langue et Culture Corse** au sein de la collectivité. Ces **actions ont été principalement ciblées sur l'organisation d'événements, afin de valoriser le patrimoine local et d'offrir une opportunité d'usage à la langue corse dans l'espace public** (travail sur la signalétique publique, directionnelle, etc.).

2. PRESENTATION DU PROJET

Dans ce contexte, la **municipalité a imaginé le projet de « Casa di e lingue »**, une **structure envisagée comme lieu vitrine**, afin de **promouvoir la langue corse et les langues en général**. L'objectif du projet était de créer un lieu ouvert, d'apprentissage, de découvertes et d'échanges avec tous les acteurs œuvrant pour la langue corse.

Afin **d'accueillir ce projet l'aile sud du couvent Sant'Angelo de Bastia a été choisie**. Ainsi, 500 mètres carrés de bâtiments, répartis sur trois niveaux, ont été réhabilités à cette fin.

La **Casa di e lingue a été inaugurée en décembre 2022**, elle a pour ambition de **travailler de concert avec les autres structures municipales et associatives de Bastia**. A ce titre, **trois associations sédentaires** prennent place dans ces locaux :

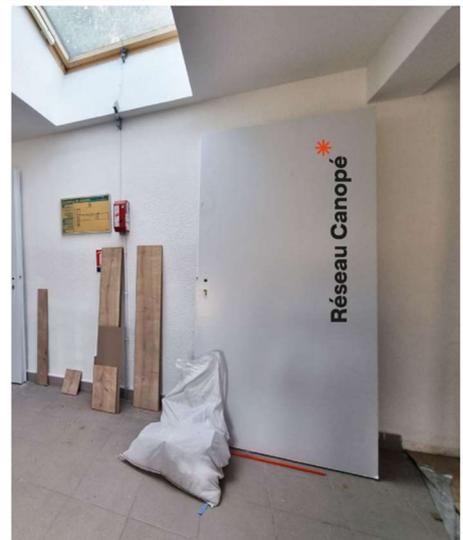
- La **Fondation du patrimoine** : organisme d'utilité publique et à but non lucratif, ayant pour mission d'apporter une aide aux propriétaires (collectivités ; particuliers ; associations) afin qu'ils puissent investir en Corse, et apporter un soutien à la sauvegarde du patrimoine de toute la Corse.
- L'**association Praticalingua** : centre d'apprentissage et de pratique du corse en immersion. Ce lieu, 100 % corsophone, permet d'écouter, demander des renseignements ou des conseils, mais surtout, se lancer dans la pratique du corse. A ce

titre, il existe plus de 120 modules de formations répartis en 40 ateliers, ateliers organisés autour de 7 départements de formation.

- La structure Canopé de Corse : elle fait partie du Réseau national Canopé, dédié à la formation et à l'accompagnement des enseignants. Le réseau agit auprès de la communauté scolaire afin d'accompagner les élèves, de la maternelle au lycée.

En complément, la Casa di e lingue développe une programmation d'événementielle trimestrielle, en lien avec les associations résidentes (réunion hebdomadaire) et le milieu associatif bastiais en général, géré par un administrateur (affilié au service langue et Culture Corse de la collectivité)

Le lieu est aussi équipé d'une cafétéria, conçue comme un lieu d'union avec le reste du public bastiais.



B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

La création de la Casa di e lingue, a permis le **développement d'un lieu promouvant l'usage de langue corse** dans toutes les sphères de la vie culturelle et économique, en réunissant toutes les compétences nécessaires à la concrétisation d'un projet en lien avec la langue. Mais ce **lieu est aussi pluriel**, ouvert à tous, muni de salles de projection, d'animations et de pratiques artistiques, afin de proposer des activités, des conférences, des ateliers et des événements tout au long de l'année.

Outre la valorisation de la langue et de la culture corse, ce sont de **nombreux événements qui sont organisé afin de valoriser les langues dans leurs diversités** (arabe, mandarin, occitan, basque, provençal, etc.). Ainsi, la **structure s'intègre pleinement dans une dynamique de préservation de la diversité linguistique** et, *in fine*, de la **diversité culturelle**. A ce titre, la Casa di e Lingue a accueilli des événements animés par des acteurs du monde linguistique de l'échelle locale à internationale.

Bien que lancé récemment, les événements **organisés au sein de la Casa di e lingue, attirent d'ores et déjà un large public, de tout âge** (entre 50 et 100 personnes qui assistent aux événements organisés). Ainsi, **l'établissement se positionne comme un nouveau lieu de programmation culturelle à destination de tous les publics**, initiés et débutants, mais aussi comme un **lieu de ressource pour les acteurs privés souhaitant intégrer la langue corse à leur projet économique ou associatif**.

A ce titre, il est observé une fréquentation hebdomadaire de la structure, d'environ 350 personnes, réparti plus ou moins de la façon suivante :

- 250 adhérents de Praticalingua ;
- Une quarantaine de personnes dans les bureaux du Réseau Canopé ;
- Entre 50 et 100 personnes qui assistent aux événements organisés le vendredi ;
- Une dizaine de personnes présentes quotidiennement à la cafétéria.

Enfin, avec le **projet de structuration de l'école internationale des langues au sein de la Casa di e lingue, le site aura pour vocation de devenir un lieu d'apprentissage**.

<p>DI MARZU 08.03.2023 [Tavula ritonda] > 18h Ghjurnata internazionale di e donne, scambi linguisti e l'impegnu di a donna inde u mondu di l'impressariatu islanu.</p> <p>10.03.2023 [Ghjocu] > 18h Si presenta è a ghjoca à Mazzari, un ghjocu di rollu à identità secreta creatu da i fratelli Lainzier Colonna-Cesari.</p> <p>11.03.2023 [Cantu] > 14h Vi propone Praticalingua un attellu di tecnica vocale cù Margjine Leonetti. Riservazione à 07 86 16 51 35.</p> <p>17.03.2023 [Veghja Bastiacola] > 18h L'assolu Musica Nostra ci presenterà a versione nova di l'Almanacu di Bastia cù i so scrittori. A Caffetteria U Sant'Anghjuli vi farà scopre i gusti e i sapori di a nostra città.</p> <p>24.03.2023 [Tradizione] > 18h Si Alu ampararimi qualcosa in una meç'ora ! Ci presenta Elise Muglioni « A cucina tradizionale in Corsica : studiu di u lessicu è di e pratiche ».</p>	<p>31.03.23 [Storia è Patrimoniu] > 18h Si Alu ampararimi qualcosa in una meç'ora ! A Caspella di San Sansonu di Suerta, l'unica villetta romana di Bastia presentata da Stèfane Orsini di a F.A.G.E.C.</p> <p>D'APRILE 05.04.23 [Tradizione] > 18h Ci presenterà Pierre-Jean Lucotoni i riti è e credenze pupulare di a Sattimana Santa in Corsica.</p> <p>14.04.23 [Concertu à l'intimu] > 18h30 Ci presenta u gruppu Una Filara Nova u so primu discu « U focu di a vita ».</p> <p>DI MAGHJU 1 MERCURU 3 10, 17 è 24. 05.23 [Ghjochi zitellini] > De Ohèu à 11h30 Super Châtaine s'invita è s'appaghja à Praticalingua per fa scopre à i più chjuchi l'arte chivelli portatu in sé stessu. Picasio, Arcimbolo, Mattise è Niki de Saint Phalle un averanu più secrets per i vostri figlioli. Inscription: superchataigne@outlook.com Da 3 à 8 anni.</p>	<p>05.05.2023 [Didattica] > 18h Si Alu ampararimi qualcosa in una meç'ora ! Canopé Corsica presenta Latinità per scopre i giorni trà lingue numàriche « Simu una miliarda à capu u Corsu ! ».</p> <p>06.05.2023 [Patrimoniu] > 10h Vi pruponemu a Fondazione di u Patrimoniu è u Conservatoriu di Spaziu Naturale di Corsica una visita di Fiume Lupinu cù i so mulini. A truvacci à 10 ore di mattina à Nove. Dame des Victoires.</p> <p>12.05.2023 [Natura] > 18h Si Alu ampararimi qualcosa in una meç'ora ! Fabrice Fenouillere ci presenta « I linguagghji secrets di a natura : E piante è l'animali, dinu ell, ne dicenu quant'è sette ».</p> <p>17.05.2023 [Ballu] > 18h S'invitanu Plateforme Danse, u Collectif Art Mouv è a Compagnia basca Eva Guerrero in Sant'Anghjuli per l'apertura di issu festivalu internetazionale.</p>	<p>26.05.2023 [Risa è cantu] > 18h In prima parte, Eric Barre ci mette à panza in terra incu i so st'altavoghji ! E venenu dopu i canti argentini di Rosella Libertad è u so invitatu Stéphane Casalta.</p> <p>DI GHJUGNU 02.06.23 [Literatura] > 18h Musica Nostra vi presenta l'ottime creazione letteraria in lingua corsa.</p> <p>09.06.23 [Spetaculu] > 18h I zitelli di Praticalingua è i so formatori ci presentanu a restituzione di i so attelli di ghitarra, cantu è teatru.</p> <p>10.06.23 [Spetaculu] > 18h Festa di u Conservatoriu Pupulare di Praticalingua cù a rappresentazione in scena di fattelli di teatru, di cantu accompagnatu è tradizionale è di chitarra.</p> <p>[Concertu] > 21h Concertu di u gruppu bastiacolu Eppo anantà u sciatru di Sant'Anghjuli.</p>
--	--	---	--

Programme à retrouver sur www.agenda.bastia.corsica



Programmation Mars-Juin 2023 de la Casa di e lingue

C - PERSPECTIVES

Horizon septembre 2023, la Casa di e lingue devrait **accueillir dans ces locaux l'Ecole internationale des langues**, qui aura pour objectif, **l'inter-formation aux langues européennes et la valorisation des échanges culturels par les langues**. Celle-ci devrait prendre place au 2^e étage du bâtiment, déjà doté d'outils numériques permettant d'accueillir les futures activités. Les formations seront disposées en à la fois en corse et à travers une autre langue internationale (italien, anglais, espagnol, etc.) et seront adressés à tous les publics.

En parallèle, **horizon début 2024, un « théâtre de poche » devrait être construit au sein de la structure**, au croisement de la Casa di e lingue et la maison des associations. Ce lieu est imaginé de manière à pallier la future fermeture du théâtre de Bastia (été 2023) pour procéder à des travaux de rénovation, tout en donnant une plus-value à l'établissement

CASA DI E SCENZE

Résumé de l'opération	Ce projet, au cœur des quartiers prioritaires de la ville, met à l'honneur la science. Il vise à apporter une nouvelle offre d'activité tant pour les scolaires que pour les habitants du quartier, mais également pour les visiteurs extérieurs. Ce site exceptionnel participe à l'attractivité du quartier et son aboutissement doit s'accompagner de prestations d'aménagement afin de réaliser d'une part la création des expositions et d'autre part l'ordonnancement, l'organisation et l'équipement de l'intérieur du bâtiment.			Axe / OS	Axe 4 OS1-Pi 9b
COÛT TOTAL	400 000 €	FEDER	240 000 €	ÉTAT DE L'OPÉRATION	Achevée
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Bastia			TERRITOIRE	Communauté d'Agglomération de Bastia

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Au sein de l'ITI de Bastia, il est inscrit la **volonté de promouvoir la mixité sociale dans les QPV à travers le désamorçage des freins liés au développement des pratiques éducatives, sportives, culturelles et de loisirs**. A travers cette vision politique, lorsque la volonté de développer l'offre culturelle scientifique et éducative à travers la création d'une maison des sciences a vu le jour, la volonté d'implanter ce projet au cœur d'un QPV de la ville a été forte.

Les fonds européens issus du volet urbain ont permis de financer une partie des aménagements de la Casa di e Scenze (240k€ sur les 400k € du coût total). Au global, ce projet représente un investissement de 2,6 millions d'euros financés par le Contrat de Ville, l'Europe et la Collectivité de Corse.

2. PRESENTATION DU PROJET

L'ambition à travers la création de ce lieu, était de **proposer aux visiteurs de tous âges et de tous horizons** (établissements scolaires tout comme au grand public des) **de découvrir, de mieux comprendre et de s'approprier les sciences et la technologie**, à travers une multitude d'activités et d'événements, permettant de rendre accessible la Science au plus grand nombre.

La **Casa di e Scenze a été inaugurée en février 2020**, soit au début de la crise sanitaire liée au COVID. A ce titre, la structure n'a pas pu déployer pleinement ses activités sur ses deux premières années d'existence.

Le bâtiment est composé :

- Un **auditorium** de 54 places assises sur une surface de 116 m², composé de gradins rétractables permettant de transformer le lieu, en un espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public. L'auditorium a également comme vocation d'être loué pour l'organisation de conférences et de séminaires.
- Une **salle de 80 m² dédiée aux expositions temporaires**.
- Une **salle de 183 m² dédiée aux expositions semi-permanentes** où les visiteurs peuvent découvrir une muséographie originale.

Ces salles d'expositions, bilingues, présentent des supports variés (espace-cocon dédié à la réalité virtuelle, clips multimédias, vidéoprotection, mur sonore, œuvres interactives, et démonstrations), des grandes conférences, ainsi que des animations pour les scolaires et pour les familles.

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

La Casa di e Scenze constitue un nouveau lieu à Bastia dans les quartiers sud, où les Sciences et le bilinguisme sont à l'honneur. La structure est vouée à la vulgarisation et à la réflexion scientifique, à la promotion du savoir et au développement de la culture scientifique et technique, industrielle et de l'innovation (CST2I). Ainsi, ce lieu s'adresse à tous les publics. A travers les expositions présentées et le programme d'activités proposées, elle a pour objectif de toucher toutes les catégories d'âges et d'inciter le public de proximité, public prioritaire, à venir découvrir et participer à ses actions. Le public scolaire constitue également une cible prioritaire. Véritable outil d'apprentissage, la Casa di e Scenze a été conçu comme un pôle technologique et scientifique, favorisant l'innovation et la découverte des sciences de façon interactive et ludique.

Plus largement, la casa di e Scenze est la première structure muséographique en Corse dédiée aux Sciences et plus particulièrement au développement durable et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain. A terme, la vocation du lieu est de devenir une vitrine et un vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

Enfin, la Casa di e Scenze est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de création ouvert aux entreprises, associations, centres de recherche, afin de promouvoir l'innovation et la Science.

Les activités proposées sont partagées entre les expositions permanentes (programmation semestrielles, renouvellement tous les 9 mois) et les différentes formes d'événements organisés.

En 2022, deux expositions ont été proposées au public :

- Le biomimétisme et la mer – Visible de novembre 2021 à juin 2022. Cette exposition a été conçue comme une exposition immersive avec pour objectif de faire découvrir le génie des organismes marins et de leurs écosystèmes.



- Explore Mars – Visible de septembre 2022 à juin 2023. Cette exposition a été conçue, fabriquée et exploitée par la Cité de l'espace de Toulouse. Conçue autour d'un parcours immersif et interactif, l'exposition avait pour but d'amener les visiteurs découvrir les particularités de Mars et de comparer (grâce aux différents modules présents) l'évolution de la Terre et de Mars de façon parallèle.



Au total, c'est 1 409 visiteurs « grand public » qui ont été accueillis en 2022, avec une quarantaine de visites guidées réalisées par A Casa di Scenze pour le grand public et les associations/institutions locales.

A côté de ces expositions, de nombreuses activités et événements sont organisés. Ainsi, en 2022, les activités suivantes ont pu être organisées sur le site :

- **Activités dédiées aux scolaires** : visites de l'exposition, projets/programmes pédagogiques ;
- **Activités extra-scolaires pour les enfants** : éveil scientifique (de 3 à 7 ans), ateliers missions et ateliers vacances (8 à 14 ans), science crew et ateliers vacances (de 14 à 18 ans) ;
- **Activités durant les périodes scolaires destinées aux enfants des centres de loisirs et des structures associatives** : activités unique, programme pédagogique et stages ;
- **Samedi science** : destinés aux familles, afin de réaliser des activités scientifiques. Organisé une à deux fois par mois ;
- **Cine-scenze** : projection de documentaires scientifiques multithématiques et débat avec les réalisateurs et personnalités scientifique. Ces événements sont destinés au grand public et sont organisés une à deux fois par mois ;
- **Jedi de l'innovation** : événement permettant de rencontrer des professionnels/jeunes entrepreneurs issus de milieux scientifiques et technologiques. Ces événements sont destinés au scolaires et au grand public ;
- **Conférence des « Grand expert »** : invitation d'un grand expert scientifique afin de vulgariser une thématique scientifique. Ces conférences se programment au fil de l'eau, en fonction des opportunités événementielles, calendaires et contextuelles. Ainsi, en 2022, Fabrice Fenouillère (Directeur du Parc Galea), Vanina Pasqualini (Professeur des universités en écologie marine), Thomas Pesquet (astronaute de l'Agence Spatiale Européenne) et Laurence Monnoyer-Smith (Directrice du développement durable du Centre National des Etudes Spatiales) ont été reçus.

C - PERSPECTIVES

A terme, A Casa di e Scenze **souhaite également créer au fil du temps des communautés d'intérêts en fonction des conférences et débats qu'elle proposera**. Ainsi, sera ciblé un public professionnel en fonction des thématiques et des sujets des rencontres proposées dans l'auditorium d'A Casa di e Scenze.

La structure souhaite aussi **renforcer ces partenariats** afin de continuer à se faire connaître et reconnaître, à l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle métropolitaine, afin de continuer à être moteur au niveau de l'offre d'activité proposée.

En lien avec les services de la Ville, il est aussi **envisagé de développer un parcours culturel à l'échelle de la commune**, afin de permettre au public de venir découvrir Bastia, à travers son patrimoine culturel, historique et scientifique.

A terme, il y a aussi une **volonté de la structure de travailler sur l'ouverture européenne**, afin de collaborer avec des acteurs étrangers engagés sur les mêmes sujets.

CREATION D'UN PONT URBAIN ET D'UNE AGORA COUVERTE AUX CANNES

Résumé de l'opération	La création d'une agora, espace couvert destiné à abriter le marché des Cannes et relié à la Maison de Quartier par un pont urbain surélevé tend à renforcer la centralité du quartier. Cette opération vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de "veille active" et de proposer un nouvel équipement favorisant la redynamisation économique et sociale.			Axe / OS	Axe 4 OS1-Pi 9b
COÛT TOTAL	1 952 924 €	FEDER	427 631 €	ETAT DE L'OPERATION	Achevée
MAITRE D'OUVRAGE	Commune d'Ajaccio			TERRITOIRE	Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Un premier projet « Renouveau Urbain » à l'échelle du quartier des Cannes-Salines a été élaboré dès 2004, conjuguant à la fois démolition et programme de construction de logements et d'équipement publics. Cette démarche a rapidement été abandonnée lorsque les premières études conduites dans le cadre d'un Plan Prévention des Risques d'Inondation ont montré que le quartier des Cannes-Salines est entièrement concerné par le risque inondation. D'une démarche de production de constructions, le projet a, de fait, dû évoluer vers une **logique de production d'espaces publics**, transformant finalement, une contrainte en un atout pour ces quartiers.

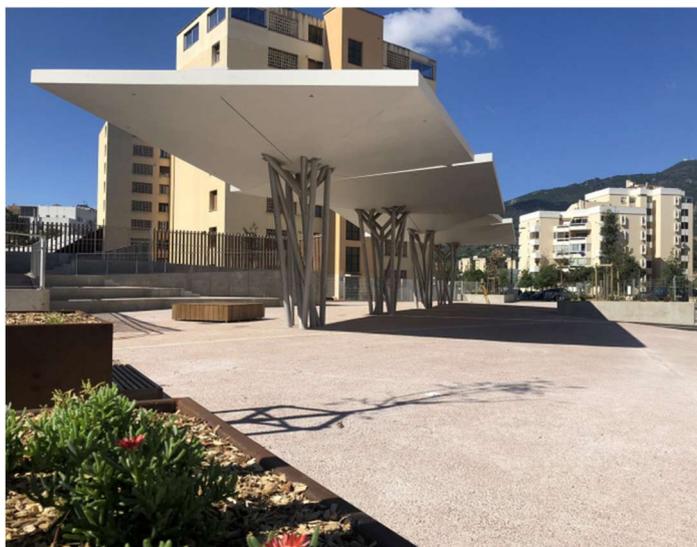
En créant le marché des Cannes et le pont urbain, la Ville d'Ajaccio s'inscrit dans le **cadre du programme de Rénovation Urbaine des quartiers Cannes-Salines**, et dans la **continuité des investissements importants déjà réalisés** (requalification des places et rues des deux quartiers, construction de nouvelles écoles).

A travers ce projet, la volonté était **d'améliorer la qualité des habitants de ces quartiers en proposant un nouvel espace public aménagé, arboré, proposant une offre de services renforcée.**

2. PRESENTATION DU PROJET

La réalisation de ce projet se décompose ainsi en deux principaux ouvrages : L'Agora et la passerelle.

Le **marché couvert ou Agora**, se compose de quatre ombrières (56 m²) imaginées en alignement et supportées par des poteaux en arborescence, autour d'une innovation technologique qui permet sur le long terme d'optimiser des frais de maintenance et d'entretien et d'offrir de nouvelles perspectives de constructions tout en garantissant une grande perméabilité, une résistance et une durabilité des ouvrages. **L'Agora offre ainsi représente ainsi un espace couvert de 224 m², pouvant accueillir les jours de marché près de 15 stands.** Ce lieu nouvellement créé, permet aussi d'abriter de nombreuses activités pour la maison de quartier et les associations.



La passerelle, réalisée en acier galvanisé, **permet la continuité piétonne** entre la rue Paul Colonna d'Istria et la rue des Primevères. Sa **vocation est aussi sécuritaire**, puisque pour répondre aux dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), elle se présente comme une zone de refuge et permet l'évacuation des personnes en cas d'intempéries violentes. Cet ouvrage offre aux usagers divers gradins et rampes ouverts sur les activités de l'Agora.

Enfin, le projet **comprendait aussi un aspect environnemental**, en lien avec l'adaptation au changement climatique, à travers la volonté de renforcer la végétalisation de la commune. Ainsi, 7 arbres ont été plantés, 97 massifs d'arbustes et plantes ainsi que 72 pourpiers ont été installés.

Au terme de 19 mois de travaux, **le nouveau marché couvert et la passerelle ont été inaugurés en mars 2022.**

B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

La **réalisation de ces aménagements a eu plusieurs effets vertueux pour la dynamique du quartier** :

- Renforcement des activités économiques ;
- Embellissement et modernisation du quartier
- Création d'un espace propice aux rencontres et aux échanges grâce à l'Agora ;
- Création d'une centralité de quartier ;
- Renforcement de l'adaptation et de la prévention des risques, à travers la réalisation de la passerelle permettant l'éventuelle évacuation des personnes vers la Maison de Quartier en cas d'événements pluvieux intenses ;
- Développement d'une continuité piétonne entre la rue Paul Colonna d'Istria et la Rue des Primevères.

Enfin, bien qu'il soit **difficile de mesurer directement l'apport de ces réalisations sur la qualité de vie des habitants**, il a toutefois **été observé des remontées très positives des populations fréquentant cette nouvelle centralité de quartier.**

C – PERSPECTIVES

A terme, il est souhaité qu'un lien avec la maison de quartiers, l'offre d'événementiel soit renforcé, de manière à continuer à créer une réelle dynamique de quartier autour de l'Agora.



3

RECOMMENDATIONS

3.1.1 LE CADRE STRATEGIQUE ET REGLEMENTAIRE SUR L'URBAIN SUR 21-27

L'ARCHITECTURE DU VOLET URBAIN SUR 21-27

Dans le cadre de la période de programmation 2021-2027 est apparu un nouvel axe pour « une Europe plus proche des citoyens ». Ce volet consacré au développement territorial est le cinquième d'un ensemble de cinq objectifs stratégiques (OS). Ainsi, La nouvelle programmation 2021-2027 est marquée par une baisse non négligeable du nombre d'objectifs (de 11 à 5). L'OS5 est un des leviers de l'approche territoriale, qui consiste à cibler le développement territorial via le soutien (thématique ou non) à des stratégies de développement local en associant étroitement les autorités locales à la sélection des projets et la gestion des crédits confiés aux territoires.

Le projet de règlement FEDER datant de mai 2018 (art. 9) envisageait que 6% des crédits FEDER à l'échelle nationale (hors assistance technique) soient dédiés au développement urbain durable au travers de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ou d'autres outils territoriaux. Ce taux est monté à 8% au cours des négociations. Pour rappel, l'enveloppe FEDER totale en France s'élève à 9,070 milliards d'euros soit un minimum de 700 millions d'euros pour le développement urbain durable.

L'approche territoriale des régions françaises ne se limite pas à l'OS5 : il est possible de soutenir les stratégies de développement local via les autres OS. Le PO Corse a développé une approche mixte cumulant les deux approches.

UN CADRE REGLEMENTAIRE SIMPLIFIE ET ASSOULI

La réglementation sur le volet urbain a été simplifiée sur la génération 21-27, en nombre et en volumes d'articles. Le volet territorial est couvert par le chapitre 2 du règlement 2021-1060 (articles 28 à 34). L'article 28 du règlement identifie 3 formes de développement territorial intégré :

- a) des investissements territoriaux intégrés;
- b) un développement local mené par les acteurs locaux; ou
- c) tout autre outil territorial appuyant les initiatives de l'État membre.

La principale nouveauté réside dans l'introduction du point c), qui permet de s'appuyer sur des stratégies territoriales préexistantes.

Le volet relatif aux stratégies territoriales est défini à l'article 29. Trois remarques importantes sont à dégager à la lecture de cet article :

- **Une stratégie territoriale nationale préexistante** - de type Contrat de ville, CRTE, contrat Région / EPCI peut être utilisé comme stratégie intégrée - sous réserve qu'elle comprenne bien l'ensemble des points mentionnés à l'article 29.1 du règlement : zone géographique, analyse des besoins, présentation d'une stratégie, participation des partenaires...

- **L'échelon local peut sélectionner ou être simplement « associé à la sélection ».** La notion d'association à la sélection n'est pas définie par le règlement, ni même dans le très récent « HANDBOOK OF TERRITORIAL AND LOCAL DEVELOPMENT STRATEGIES »¹¹ produit par la DG Regio. Mais à la lumière des initiatives prises par d'autres AG françaises, cette notion, assez flexible, semble pouvoir se matérialiser par exemple par :
 - Des avis demandés au territoire (PACA, CVL)
 - La participation des territoires locaux au comité de sélection régional (Normandie)
- **Le statut d'organisme intermédiaire** n'est nécessaire que si des tâches complémentaires à la sélection sont assignées au territoire local

Article 29
stratégies territoriales

1. Les stratégies territoriales menées en vertu de l'article 28, point a) ou c), comprennent les éléments suivants:
 - a) la **zone géographique** concernée par la stratégie;
 - b) une **analyse des besoins** et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales;
 - c) une description d'une **approche intégrée** permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement recensés de la zone;
 - d) une description de la **participation des partenaires** à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, conformément à l'article 8.

Elles peuvent également contenir une **liste d'opérations** à soutenir.

2. Les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées. Les **documents stratégiques existants** concernant les zones couvertes peuvent être utilisés aux fins des stratégies territoriales.
3. Lorsque la liste des opérations à soutenir n'a pas été incluse dans la stratégie territoriale, **les autorités ou entités territoriales concernées sélectionnent ces opérations ou sont associées à leur sélection.**
4. Lors de l'élaboration des stratégies territoriales, les autorités ou entités visées au paragraphe 2 coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui sont soutenues par le programme concerné.
Les opérations sélectionnées sont **conformes à la stratégie territoriale.**
5. Lorsqu'une autorité ou entité territoriale exerce des tâches relevant de la responsabilité de l'autorité de gestion autres que la sélection des opérations, cette autorité ou entité est désignée par l'autorité de gestion comme étant un **organisme intermédiaire.**
6. Un soutien peut être accordé pour l'élaboration et la conception des stratégies territoriales.

¹¹ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC130788>

En termes de gouvernance, les responsabilités incombant aux différents échelons, en fonction du type d'approche intégrée (ITI, autre outil territorial, DLAL) sont précisées au sein du « HANDBOOK OF TERRITORIAL AND LOCAL DEVELOPMENT STRATEGIES » :

Type of actor	Stage	Responsibilities under:	
		ITI and other territorial tools	CLLD
Managing Authorities or designated Intermediate Bodies (at national or regional level)	Design & planning	<ul style="list-style-type: none"> - indicate eligible areas and the method of approving the territorial strategies - design the scope of operations supported - assess and approve the local strategies - define the criteria and procedure for the selection of operations 	<ul style="list-style-type: none"> - may indicate which areas are eligible for CLLD - design the rules for the selection of LAGs and strategies - publish calls for LAGs and their strategies - assess the local strategies and select LAGs
	Implementation	<ul style="list-style-type: none"> - select operations (or approves those selected by territorial authorities) - can carry out monitoring and evaluation at strategy or programme level 	<ul style="list-style-type: none"> - approve support to operations selected by the LAG - can carry out monitoring and evaluation at programme level
Relevant territorial authority or LAG (CLLD)	Design & planning	<ul style="list-style-type: none"> - develop the strategy for its territory (existing strategic documents can be used) - cooperate with the MA in defining the scope of operations to be supported 	<ul style="list-style-type: none"> - define the area and identifies its challenges - develop the local strategy - define criteria and procedures for project selection
	Implementation	<ul style="list-style-type: none"> - participate at project selection decisions - inform and encourage potential project promoters - can carry out own operations (?) - can carry out monitoring and evaluation at strategy level 	<ul style="list-style-type: none"> - encourage and support potential project promoters - launch the calls and select operations - can carry out own operations - carry out monitoring and evaluation at strategy level

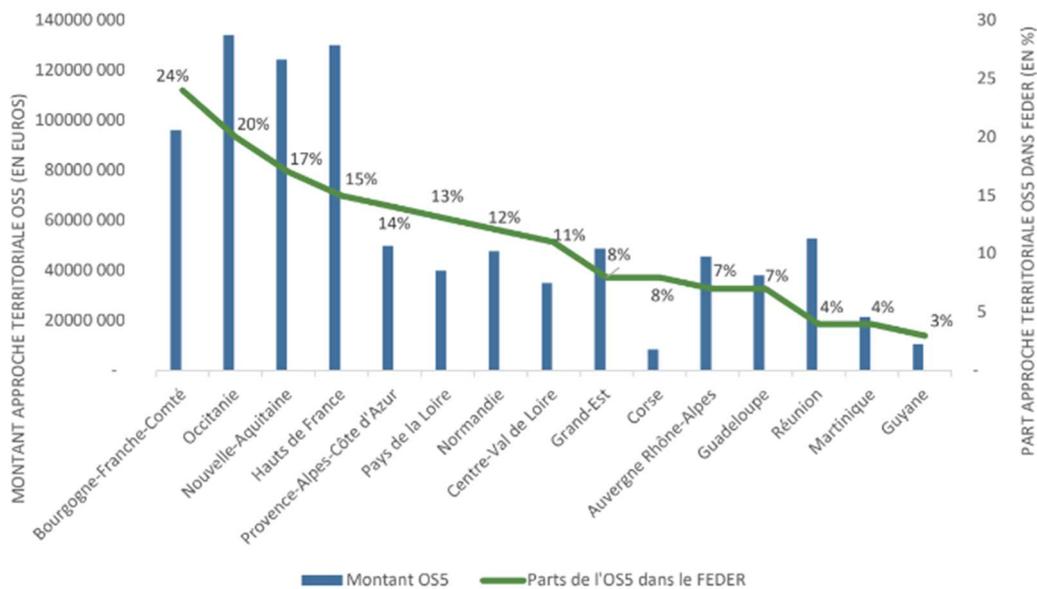
UNE DIVERSITE D'APPROCHES STRATEGIQUES PRESENTIES EN REGION

A l'échelle nationale, le ciblage urbain représente 1,15 milliards d'euros de fonds FEDER 2014-2020, soit 13% des ressources. Les montants ciblés sur le rural / montagne représentent la moitié de ce montant, en tenant compte des montants alloués au titre des axes interrégionaux fleuves / massifs.

Total FEDER en France	9 070 millions d'euros
Ciblage urbain	1 154 millions d'euros (13% du FEDER).
Ciblage rural/montagnes	504 millions d'euros (6% du FEDER), dont 168 millions à destination des actions interrégionales pour les massifs et fleuves.
Montant total alloué à l'approche territoriale	2 milliards d'euros , dont 1,7 milliard d'euros de FEDER et plus de 300 millions de FTJ
Total montant investissements territoriaux intégrés (ITI)	473 millions d'euros : 8 autorités de gestion.
Approche territoriale dans le cadre de l'OS5 pour une Europe plus proche des citoyens.	1 042 millions d'euros (11% du FEDER), dont 159 millions à destination des actions interrégionales pour les massifs et fleuves.

Le montant déployé sur 2014-2020 au titre des approches urbaines est variable d'une Région à l'autre. Le programme Corse se situe à des niveaux comparables en valeur relative aux autres régions insulaires françaises, qui présentent globalement un maillage urbain / métropolitain moins dense que les régions métropolitaines.

Figure 2. Développement territorial : montant et part de l'OS5 dans l'enveloppe FEDER par région (hors crédits interrégionaux)



Source : ANCT - Novembre 2022

L'OS5 vise à encourager et soutenir les stratégies locales de développement pilotées par des acteurs locaux : toutes les opérations financées dans le cadre de l'OS5 doivent relever d'un outil territorial. Il y a deux exigences minimales pour le développement local intégré :

- Investissements fondés sur des stratégies de développement territorial ou local intégrées, préparées par les autorités locales
- Sélection des opérations par les autorités locales (ou association des autorités locales à la sélection).

Le ciblage territorial peut se faire de deux manières :

- Avec des outils territoriaux qui permettent d'associer les autorités locales à la gestion des crédits européens : via des ITI, des DLAL ou autres outils territoriaux existants au niveau local. Pour la programmation 2021-2027, les régions françaises envisagent le recours à ces outils dans le cadre des objectifs stratégiques 1, 2, 4 et 5 (majoritairement).
- En ciblant un type de territoire sans nécessairement associer les autorités locales.

Ainsi les autorités de gestion ont la possibilité de cibler certains appels à projets sur les territoires ruraux ou urbains.

On relève différentes options stratégiques prises par les acteurs régionaux dans le cadre de la programmation 21-27.

Programme	Mise en œuvre des ITI	Thématiques visées
Bretagne 29 m€	Zones urbaines. Rennes Métropole et Brest Métropole peuvent candidater pour la mise en œuvre d'un ITI. La sélection se fera second semestre 2022 sur la base d'un cahier des charges.	-Digitalisation de la société (1.2) -Energies renouvelables (2.2) -Protection de la nature et biodiversité (2.7) -Mobilité urbaine durable (2.8)
Réunion 266 m€	Zones urbaines et rurales : association des 5 EPCI et de leurs communes. Nouveauté : les ITI s'ouvrent aux zones rurales et côtières.	Urbain : -Développement intégré dans les zones urbaines (5.1) -Adaptation au changement climatique (2.4) -Gestion durable de l'eau (2.5) -Mobilité urbaine durable (2.8) Rural : -Développement intégré dans les zones non urbaines (5.2) -Adaptation au changement climatique (2.4) -Gestion durable de l'eau (2.5)
Île-de-France 54 m€	Zones urbaines. La sélection des territoires ITI se fera à l'automne 2022, avec un appel à candidatures.	-Digitalisation de la société (1.2) -Performance énergétique (2.1) -Economie circulaire (2.6)

Grand Est <i>Nd</i>	Zones urbaines. Les territoires ITI seront sélectionnés après un appel à candidatures ouvert à toutes les métropoles et agglomérations à fonction métropolitaine.	-Développement intégré dans les zones urbaines (5.1) -Recherche et innovation (1.1) -Digitalisation de la société (1.2) -Compétitivité des PME (1.3) -Performance énergétique (2.1) -Energies renouvelables (2.2) -Adaptation au changement climatique (2.4) -Economie circulaire (2.6) -Protection de la nature et biodiversité (2.7) -Accès aux soins de santé (4.5) -Culture et tourisme durable (4.6)
Pays de la Loire <i>61 m€</i>	Zones urbaines. Les territoires éligibles aux ITI sont les communautés d'agglomération, urbaines et métropoles de la région, sélectionnées via un appel à candidature.	-Développement intégré dans les zones urbaines (5.1) -Performance énergétique (2.1) -Energies renouvelables (2.2) -Réseaux énergétiques intelligents (2.3) -Adaptation au changement climatique (2.4) -Gestion durable de l'eau (2.5) -Economie circulaire (2.6) -Protection de la nature et biodiversité (2.7) -Mobilité urbaine durable (2.8)
Provence-Alpes-Côte d'Azur <i>30 m€</i>	Zones urbaines. Mobilisation des ITI sur les 3 métropoles (Aix-Marseille Provence, Nice-Côte d'Azur, Toulon-Provence-Méditerranée) et la Communauté d'agglomération de Grand Avignon.	-Développement intégré dans les zones urbaines (5.1)
Hauts-de-France <i>21 m€</i>	Zones urbaines. La sélection des territoires ITI se fera via un appel à candidatures. Métropole Européenne de Lille et Amiens Métropole.	-Développement intégré dans les zones urbaines (5.1)

Les premières tendances dans les choix stratégiques des AG dessinent deux tendances :

- **La simplification** : avec une réduction tendancielle du nombre d'OI urbains dans de nombreuses régions. On retrouve l'abandon de l'intégration d'enveloppes FSE région pour les quelques programmes qui avaient expérimenté cette approche (Picardie, IDF). Certaines Régions abandonnent même la logique d'organisme intermédiaire (Normandie), ou veillent à structurer des solutions sans OI sur le nouvel OS 5.2 « rural » (PACA) ;
- **L'intégration inter-fonds autour d'une logique de DLAL (Guyane, Nouvelle aquitaine)**, qui semble intéressante dans sa recherche d'articulation entre OS.5.2 FEDER et LEADER, mesures qui présentent des enjeux d'articulation élevés.

LE VOLET URBAIN : RURAL DANS LE PO CORSE 21-27

A travers le volet urbain, il est prévu dans le PO 21-27, que les territoires puissent mobiliser différents OS.

- ✓ **OS 2.8** : « Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone »

Afin d'apporter un certain équilibre territorial, il est ciblé à travers le volet urbain du prochain PO, de réduire les difficultés de mobilités liées à la concentration des services et de la population dans ces zones. A ce titre, il a été proposé de mobiliser l'OS 2.8. Le projet de PO prévoit que cet OS puisse être mobilisé par les ITI. Ainsi, sur l'enveloppe de 5,3 M€, la part dédiée envisagée pour les ITI est de 1 M€ (avec 3,3 M€ réservés aux zones urbaines fonctionnelles).

La priorité du FEDER pour la période 2021/2027 en Corse sera le renforcement de l'attractivité et de la fiabilité du réseau de transports en commun ainsi que la poursuite du développement de la mobilité douce. A ce titre, les actions qui pourront être soutenues dans le cadre de cet OS sont les suivantes :

- Soutien aux projets de transports urbains propres (système de billetterie et d'information voyageurs pour les principales lignes routières) ;
- Soutien aux projets de pistes cyclables.

✓ **O.S 4.3** « promouvoir l'inclusion socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faibles revenus des groupes défavorisés, y compris les groupes présentant des besoins spécifiques, via des actions intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux ».

En complémentarité des politiques nationales, et notamment de la Politique de la Ville, spécifiquement destinée à réduire les inégalités sociales et urbaines dans les quartiers prioritaires, il a été proposé de mobiliser l'OS 4.3. A ce titre, Le projet de PO prévoit que cet **OS ne soit mobilisable uniquement via les ITI. La dotation envisagée est de 2,5M €.**

Les types d'actions qui seront soutenus via cet OS sont liés à des services de proximité d'intérêt général visant à renforcer l'inclusion sociale des populations en fournissant des accès à des services communautaires traditionnels, de qualité, durables, inclusifs et non ségrégués :

- Structures d'accueil et de loisirs éducatifs proposant des actions sociales et socio-éducatives, des services de proximité et des activités socioculturelles type maison de quartier ;
- Structures favorisant la responsabilisation et l'autonomie des jeunes citoyens dans une perspective d'éducation populaire type maison des jeunes et de la culture ;
- Structures favorisant l'accès à des services culturels, éducatifs et sociaux (ex : maison des sciences, casa di e lingue...) ;
- Infrastructures de type maison multi-services regroupant des services de proximité en faveur du social, d'animations pour la petite enfance, pour les aînés, et pour des activités intergénérationnelles.

✓ **OS 5.1** : « prendre des mesures en faveur en d'un développement social, économique, et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines »

Afin de proposer une action sur les territoires urbains plus transversale tenant compte de l'ensemble du périmètre urbain et de toutes ses problématiques, il a été proposé de mobiliser l'OS 5.1. A ce titre, le projet de PO prévoit cet axe avec une enveloppe totale de 8,5M€ dédiée aux ITI.

A l'échelle du territoire, et au regard des besoins et enjeux identifiés, les actions suivantes pourront être mises en place vis cet OS :

- Soutien aux stratégies locales ;
- Dispositifs de soutien à la mise en œuvre de projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel en réponse aux besoins des habitants ;

- Actions de rénovation physique et d'accessibilité des espaces publics ;
- Création ou réhabilitation d'espaces publics de convivialités ;
- Création de tiers-lieux innovants ;
- Création ou réhabilitation d'activités économiques en incluant au rez-de-chaussée des immeubles des activités commerciales de proximité ;
- Création ou réhabilitation de services publics et d'équipements de proximité : sportifs, culturels, de loisirs ;
- Redynamisation économique.

3.1.2 PROPOSITIONS D'ORIENTATION STRATEGIQUES POUR LA CORSE

LES DIFFERENTS SCENARIOS

Les règlements 2021-2027 proposent ainsi 3 schémas de mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée. Au regard du retour d'expérience Corse et de celui de Teritéo sur d'autres régions, il est possible de dresser une synthèse des avantages et inconvénients associés aux différentes options.

TYPE D'APPROCHE	ITI (ART. 28A)	DLAL (ART 28B)	OUTIL TERRITORIAL ETAT MEMBRE (ART. 28C)
Description	Reproduction du schéma 14-20 => Elaboration d'un SUI dédiée au FEDER, convention OI	Elaboration de stratégies intégrées interfonds à l'échelle de chaque territoire. Gestion au travers d'un Gal par territoire	Appui sur une / des stratégies existantes sur le territoire
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des enveloppes pour les territoires et implication « formelle » • Continuité par rapport à 14-20 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée plurifonds FEDER 5.1, 5.2 + leader + potentiellement FSE et FEAMP • Approche ouverte sur la société civile - plus-value stratégique européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification : plus de SUI, plus de convention d'OI, plus de comitologie lourde • Rapidité : possibilité de démarrage immédiat, gain de temps en instruction • Articulation avec la pol Cdc : un seul document stratégique à l'échelle locale => affirmation du rôle stratégique de la direction des territoires / Gestion plus intégrée de financements & comitologie • Souplesse : si ajustement des priorités (pas remaquetage, reprise convention etc..)
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur de mise en place et de gestion si mise en p • Plus-value limitée de l'approche ITI au plan stratégique et de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur de mise en place et de gestion ++ • Délais de mise en place semblent incompatibles avec options déjà prises sur leader 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de sécurisation conventionnelle des enveloppes par territoire

	comitologie. Effet « boîte aux lettres » à l'échelle OI		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la période transitoire avant contractualisation EPCI / CdC • pas de rôle « officiel » des territoires en information / détection de projets.
	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentit la programmation 		

Au regard de l'analyse ci-dessous, L'option B (DLAL), intéressante au plan stratégique, ne semble toutefois pas possible au regard des options déjà prises sur le FEADER. L'évaluateur présente ainsi deux modalités possibles de mise en œuvre du futur volet urbain :

- Une option C - s'appuyant sur des outils territoriaux de l'Etat membre
- Un scénario A' s'appuyant sur une approche ITI « simplifiée » et permettant une intégration progressive avec les outils d'intervention portés par la collectivité de Corse

3.1.3 PREFIGURATION D'UN SCENARIO C - APPROCHE TERRITORIALE BASEE SUR LES OUTILS TERRITORIAUX DE L'ETAT MEMBRE.

Compte tenu des analyses précédentes, la présente section présente des modalités opérationnelles possibles, pour le déploiement d'une approche territoriale s'appuyant sur les outils de l'Etat membre.



Point de vigilance

les propositions formulées ci-dessous impliquent une modification (mineure) du programme 21-27, au niveau du « Tableau 6 : Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale », pour les OS 5.1, 2.8 et 4.6. Il conviendrait de substituer au code « 01 - ITI - quartiers urbains », le code « 17 - autre outil territorial - Quartier urbain ».

Elle nécessitera également quelques modifications de textes sur la présentation de l'approche ITI.

Si la modification est mineure, elle implique toutefois un accord préalable avec la CE sur les axes clés présentés ci-après.

DEFINITION DES MODES DE GESTION ET ECHELLES TERRITORIALES

Quelque soit le mode de gestion, il appartient à l'autorité de gestion de définir les axes clés de son approche territoriale

- Les périmètres d'éligibilité : distinction rural, urbain - zonage éventuel à l'intérieur de ces zones (ex : QPV...)
- Les échelles géographiques d'intervention : commune, EPCI, échelle ad hoc (GAL), PETR, PNR....

CRITERE DE DECOUPAGE URBAIN - RURAL

L'ensemble des stratégies locales étant signées à l'échelle de l'EPCI, il est recommandé de définir la frontière urbain / rural à cette échelle.

Il est recommandé d'utiliser un critère de démarcation « objectif ». Différentes options peuvent être envisagées.

CRITERE	EPCI RELEVANT DE L'URBAIN	AVANTAGES / LIMITES
A - PADDUC - critère polarités (pôles supérieurs)	CA Bastia CA Ajaccio CC Centre Corse (Corte) CC Sud Corse	Intérêt d'un lien avec le PADDUC, mais pensé en logique de pôles de services et non de logique urbaine. Corte (7 500 hab) ne constitue pas un pôle urbain au sens traditionnellement entendu sur le FEDER.
B - Population EPCI (seuil 20 000 hab)	CA Bastia CA Ajaccio CC Marana Golo CC Sud Corse	Critère pertinent mais absence de véritable logique de centralité sur Marana Golo
C - Population commune Centre EPCI (sup à 10 000 hab)	CA Bastia CA Ajaccio CC Sud Corse	Intérêt de continuité par rapport à 14/20, recherche de territoire présentant à la fois une logique de polarité locale et une certaine taille.
D - Aire urbaine de + de 50 000 habitant (INSEE)	CA Bastia CA Ajaccio	Critère cohérent, mais plus limitatif.

Au regard de ces observations, les options C ou D seraient à privilégier.

Afin d'éviter les recoupements d'échelle géographique entre OS5.1 et OS 5.2 qui pourraient soulever des difficultés d'éligibilité en phase de mise en œuvre, l'évaluateur propose un critère de démarcation stricte à l'échelle de l'EPCI : un EPCI est soit urbain, rural. Cela implique dans le cadre de l'option C que l'ensemble des communes de la CC Sud Corse seraient rattachées au volet urbain (OS 5.1), y compris les communes peu denses (ex : Figari, Monaccia d'Aullène), et ne pourraient émerger à l'OS 4.5 et 4.6.

Dans cette approche, les OS 4.5 et 4.6 pourraient être ouverts « en creux » à tous les EPCI ne relevant pas de l'OS 5.1, et en s'appuyant sur des logiques de mise en œuvre analogue.

PERIMETRE D'ELIGIBILITE AU SEIN DE L'EPCI

Sur le programme 14-20, l'éligibilité est bornée aux QPV / QVA autour d'une notion d'impact territorial.

CRITERE	AVANTAGE	INCONVENIENT
A - Critère QPV / QVA	Concentration des fonds.	Problématiques de « limites d'éligibilité » autour de la notion « floue » d'impact territorial, qui génère de la complexité et du risque de gestion. Risque de resserrement du nombre de QPV dans les futurs contrats de ville
B - zonage de la stratégie d'appui	Cohérence avec les documents stratégiques.	Risque d'éparpillement des fonds, notamment si appui sur les CRTE (voir ci-après).

	Plus de souplesse que sur l'option A	
--	--------------------------------------	--

Si l'AG souhaite inscrire les CRTE à la liste des stratégies locales, alors l'option A semble préférable.



A défaut l'option B pourrait être valablement mobilisée. Cette option nécessite une modification de programme au niveau du « Tableau 6 : Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale » des OS concernés. Il serait nécessaire de compléter ou substituer la codification existante avec le code « 18 - autre type d'outils - Villes agglomérations et banlieues ».

STRATEGIES RECONNUES AU TITRE DE L'ÉTAT MEMBRE

3 types d'instruments contractuels existants pourraient être mobilisés à l'appui d'une approche territoriale intégrée s'appuyant sur l'article 28c du RPDC :

CRITERE	AVANTAGE
A - Contrats de ville	<p>Sur le périmètre concerné, des contrats de ville sont en cours pour les CA d'Ajaccio et de Bastia. Pour porto Vecchio, il est signé à l'échelle de la commune.</p> <p>Le contrat de ville est une stratégie locale pertinente par rapport au FEDER. Son contenu est logiquement conforme aux exigences de l'article 29 du règlement 2021/1060.</p> <p>La principale problématique réside dans le renouvellement de ces contrats qui ont été prolongés jusqu'à fin 2023. Les perspectives d'élaboration de la nouvelle génération de contrats ne sont pas encore claires. Les modalités de tuilage entre la génération actuelle et future ne sont pas connues. Il existe par ailleurs un risque de resserrement des périmètres QPV à anticiper.</p> <p>Sous réserve de bonne validation des possibilités de tuilage (ancienne, nouvelle génération), le contrat de ville constitue une approche pertinente.</p> <p>Au plan thématique, cette stratégie pourrait s'avérer potentiellement limitante sur l'OS 2.8, l'enjeu de la mobilité n'étant pas toujours pleinement traité dans le cadre des contrats actuels. Elle est également très ciblée en termes de périmètre géographique.</p>
B - Contractualisation territoriale CdC / EPCI	<p>Il n'existe pas en Corse de contractualisation Région / EPCI, même si la Cdc est déjà l'un des plus importants co-financeurs de la politique de la ville.</p> <p>La mise en place d'une démarche de contractualisation territoriale est toutefois envisagée à brève échéance dans le cadre de la démarche actuelle d'élaboration du schéma de développement urbain durable.</p> <p>L'appui sur cette contractualisation semble pertinente, pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cohérence de l'approche stratégique portée par la Cdc • Renforcement de la posture de la direction des territoires (portant à la fois les crédits Cdc et UE) • simplification de la gouvernance et de la gestion

	<ul style="list-style-type: none"> possibilité d'intégrer une liste de projets. <p>La principale limite réside dans le fait qu'elle ne va pas se concrétiser à court terme, laissant une période de vide qui serait particulièrement pénalisante pour le FEDER. Il est donc recommandé de retenir cette approche en complément d'autres documents</p> <p>Dans cette hypothèse, l'autre condition clé est de veiller à ce que le contenu de ces contractualisations locales respecte les critères de forme prévu par l'article 29 RPDC</p>
C - CRTE	<p>Les Contrats de Relance et de Transition écologique ont été impulsés par l'Etat en 2021 à l'échelle généralement de l'EPCI.</p> <p>Ils présentent trois avantages principaux dans la perspective d'une mobilisation en tant qu'outil territorial intégré :</p> <ul style="list-style-type: none"> une temporalité jusqu'en 2026 qui cadre bien avec le FEDER. Les grandes thématiques couvertes sont également cohérentes avec le FEDER Ils couvrent en théorie tout le territoire Corse. Il semble exister encore quelques « trous » dans la couverture. Elle est complète sur la Corse du Sud, mais au 29/03/2023, l'ANCT¹² ne recense que 5 contrats sur 8 signé en Haute Corse. Tous les EPCI urbains ont signé leur contrat (Ajaccio, Bastia, porto Vecchio) <p>Mais ils présentent également des limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> formellement la stratégie contient les grands items prévus par l'article 29 du RPDC (diag, stratégie, liste d'action, périmètre territorial), mais la qualité de ces documents est très hétérogène (surtout sur la partie stratégie) et d'un niveau qualitatif d'ensemble qui est fréquemment contesté. Ils sont peu / pas intégrés avec la stratégie portée par la collectivité territoriale de Corse

Au regard de ces éléments, il est recommandé d'appuyer l'approche territoriale sur 2 instruments, contrats de ville, éventuellement complété des CRTE.

Au regard du texte du règlement 2021/1060, rien ne semble s'opposer à ce que l'approche territoriale intégrée combine le recours à 2 outils territoriaux de l'Etat membre. Ce point mériterait toutefois confirmation par question écrite à la CE.

¹² <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte-corse-847>

FORMALISATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE RETENUE

La mise en œuvre dans le cadre de l'article 28c se traduit par des simplifications de mise en œuvre :

- absence de SUI dédiée FEDER
- plus de convention d'organisme intermédiaire
- plus de comitologie dédiée

Pour autant, même dans cette approche, les conditions de mises en œuvre doivent être précisées.

FORMALISME DE L'APPROCHE STRATEGIQUE

Il importe que l'AG formalise son approche stratégique pour le volet urbain, en lien avec les points :

- les limites du zonage urbain / rural
- les éventuelles restrictions d'éligibilité géographique au sein de chaque espace (ex : QPV), s'il ne s'agit pas de dispositions déjà prévues par le programme (ex : OS4.3)
- les stratégies reconnues au titre de l'article 28c
- les modes de pilotages, d'instruction, d'association des territoires à la sélection des opérations.

Ces éléments peuvent être consignés soit :

- a) dans le document de mise en œuvre et guide des procédures, si la sélection des opérations est assurée au fil de l'eau ;
- b) Si sélection par appel à projets régional, alors ces points peuvent être définis dans le texte de l'appel.

Au vu de la difficulté à maîtriser et prescrire les calendriers d'émergence des opérations sur le volet urbain, l'option A est préconisée.

SECURISATION FINANCIERE

Contrairement à la convention signée avec l'OI, la sécurisation stratégique des territoires sur les enveloppes pré-fléchées est moindre. Il convient de veiller à ce que cette démarche de simplification ne soit pas perçue comme une recentralisation des crédits. Différentes initiatives sont envisageables pour éviter cet écueil :

- un courrier aux territoires,
 - présentant la nouvelle approche et ses bénéfices en termes de simplification
 - informant du nouveau mécanisme et d'une enveloppe pressentie
- prévoir l'inscription de ce montant FEDER indicatif dans les contractualisations EPCI / Cdc à venir (le cas échéant en ciblant les projets)

SELECTION, GESTION, PILOTAGE

ROLE DES TERRITOIRES DANS LA SELECTION DES OPERATIONS

L'implication des territoires dans la sélection des projets est susceptible de prendre deux formes :

- elle est réputée acquise, si le projet figure dans la liste d'opérations listée dans la stratégie territoriale (ex : contractualisation Cdc / EPCI). Il pourrait être pertinent de lister les principaux projets FEDER dans le cadre des contractualisations à venir.
- elle nécessite un avis du territoire dans les autres cas. On notera au titre de l'article 29.3 du règlement 2021-1060, seule « l'association » des territoires à la sélection des opérations est exigée. Cette association peut prendre des formes plus « légères » que dans le cadre d'un ITI (ex : avis à la place d'un comité de sélection).

3. Lorsque la liste des opérations à soutenir n'a pas été incluse dans la stratégie territoriale, **les autorités ou entités territoriales concernées sélectionnent ces opérations ou sont associées à leur sélection.**

Il est donc proposé de recourir à une logique d'avis technique des territoires, procédure plus légère en termes de comitologie.

- soit un avis obligatoire de l'EPCI :
- soit une absence d'avis négatif (logique déployée par la Région PACA sur l'OS 5.2). Le porteur de projet, doit apporter une preuve de sollicitation de l'EPCI l'informant de la possibilité d'émettre un avis négatif sur le projet.

Dans le cas d'un projet porté par l'EPCI lui-même, il importera que l'avis soit émis par une direction fonctionnellement indépendante de celle portant le projet.

ORGANISATION DE L'AUTORITE DE GESTION SUR L'INSTRUCTION

L'évaluation a pointé des enjeux d'amélioration dans l'organisation de l'instruction, avec un enjeu d'affirmation de la direction des territoires comme interlocuteur privilégié. Dans ce contexte, la présence d'un instructeur unique pour les OS5.1 et 4.3 (voire 5.2) semblerait souhaitable.

En revanche, sur l'OS 2.8 « transports urbains » qui n'est que partiellement soumis à l'approche territoriale intégrée, il ne semble pas pertinent de « découper » l'instruction, au risque de soulever des risques d'inégalités de traitement entre bénéficiaires. Si l'instruction de cet OS était rattaché à une autre direction que celle des territoires, la cohérence stratégique pourrait être assurée via un avis technique formulé par la direction des territoires.

Ainsi, en croisant ces principes d'organisation de l'AG et de modalité d'association des territoires, on aboutit à l'identification des 4 situations suivantes :

	OS INSTRUIT PAR LA DIRECTION DES TERRITOIRES (5.1 , 4.3)	OS 2.8 INSTRUIT PAR UNE AUTRE DIRECTION
Projet identifié dans la « liste de projets » de la stratégie locale	Pas d'avis EPCI	Pas d'avis EPCI Avis en opportunité de la direction des territoires
Projet non préidentifié	Avis EPCI	Avis EPCI + Avis en opportunité de la direction des territoires

En dehors de ces points spécifiques, le processus d'instruction / gestion mis en œuvre dans le cadre du volet urbain est identique aux autres projets

PILOTAGE

Même si le volet urbain dans ce scénario n'implique plus la mise en place d'une gouvernance *ad hoc*, l'enjeu d'animation de terrain auprès des territoires reste identique. Dans ce contexte, l'évaluateur propose de conforter la fonction de la direction des territoires en animateur de cette démarche territoriale globale, qui serait fortement articulée avec la contractualisation EPCI / Cdc. Cela implique les fonctions suivantes

- assurer un suivi d'ensemble des projets relevant de l'approche territoriale
- constituer la « porte d'entrée » dans la relation quotidienne aux territoires
- s'assurer de la présence de points d'étapes FEDER dans les comités de suivi des contrats locaux
- formuler un avis d'opportunité sur les dossiers « territoires » relevant d'OS dont elle n'assure par l'instruction.

3.1.4 PREFIGURATION D'UN SCENARIO A' - APPROCHE ITI, AVEC UNE ARTICULATION PROGRESSIVE AVEC LES OUTILS DE LA COLLECTIVITE.

CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE DU SCENARIO

L'approche de ce scénario vise à déployer une approche s'appuyant sur une logique ITI, mais prévoyant :

- une simplification de sa mise en œuvre, qui ne s'appuierait plus sur une logique d'organisme intermédiaire ;
- l'organisation d'une convergence progressive avec la contractualisation EPCI / Cdc à venir.

Par rapport au précédent scénario C, il comporte plusieurs différences :

- il nécessite la mise en place d'une stratégie urbaine FEDER, distincte de la future contractualisation territoriale. Mais qui permettrait un déploiement du FEDER en « avance de phase »
- ce scénario ne nécessite pas nécessairement de modification du programme.

Sur ce dernier point, pour éviter une modification de programme, il sera nécessaire de respecter l'ensemble des modalités de mise en œuvre, qui sont détaillées de manière particulièrement précise dans le programme (par rapport à d'autres régions). on notera notamment :

- le recours à un « appel à projets » pour sélectionner les SUI. Cette modalité est la plus courante, mais certaines Régions (ex : PACA) se sont appuyées sur une procédure simplifiée d'invitation « simple » à candidater, comportant un courrier adressé à une liste prédéterminée de territoires, indiquant une enveloppe prévisionnelle et le contenu du dossier d'agrément ITI à remplir.
- une mention du système de gestion et de contrôle, qui induit implicitement une logique d'organisme intermédiaire.
- une mention sur le périmètre des autorités locales qui portera « au moins » sur la sélection des opérations. L'hypothèse d'une mobilisation sous forme d'« association simple » à la sélection nécessiterait une adaptation du programme.

Extrait de la section approche territoriale du PO Corse 21-27 - version 1.0

Une partie des actions relèveront des Investissements Territoriaux Intégrés et viseront spécifiquement les territoires urbains et leurs problématiques. Le mode de sélection des ITI s'effectuera par appel à projet.

Les actions de cet OS seront réalisées à travers le mécanisme des ITI et viseront spécifiquement les territoires urbains et leurs problématiques. Le mode de sélection des ITI s'effectuera par appel à projet. Un appel à projet est en cours de rédaction pour sélectionner les autorités urbaines qui auront pour responsabilité d'élaborer une stratégie territoriale intégrée comprenant les éléments suivants et ce en application de l'article 29 du RPDC :

- la zone géographique concernée par la stratégie;
- une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales;
- une description d'une approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement recensés de la zone;
- une description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie;

Les ITI sont sélectionnés sur la base du caractère intégré de leur stratégie territoriale, de sa conformité avec le présent programme, de la qualité de son système de gestion et de contrôle et, le cas échéant de la qualité du bilan de son activité d'organisme intermédiaire sur la période 2014-2020. Les opérations pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un ITI et du présent objectif spécifique seront sélectionnés par l'autorité en charge de la stratégie territoriale intégrée. En fonction des ITI retenus et sur base de leur programme, cette section pourra être actualisée lors d'une modification ultérieure du programme.

Les autorités locales auront au moins pour responsabilité de sélectionner les projets.

Les ITI pourront également mobiliser les crédits des OS 4.3 et OS 5.1 afin d'apporter une réponse globale aux enjeux urbains.

Les développements ci-dessous précisent les modalités de déploiement possibles, certaines d'entre elles impliquant des modifications mineures du programme sur les points pré-cités.

MODALITES DE DEPLOIEMENT

La sélection des SUI peut intervenir sous deux formes :

- un **appel à projets** : en logique d'appel à projets, il n'est pas possible de désigner *a priori* nominativement les territoires. En revanche, comme présenté plus haut, il est possible de limiter les territoires bénéficiaires sur la base d'un critère d'échelon géographique (ex : EPCI) et / ou de critères objectifs. Le tableau ci-dessous les principales options possibles.
- une **désignation directe** a été pratiquée par certaines Région (ex : PACA) s'appuyant sur un simple courrier d'invitation à candidater et un dossier de candidature. Dans ce contexte, des enveloppes prévisionnelles ont également été indiquées.

CRITERE	EPCI RELEVANT DE L'URBAIN	AVANTAGES / LIMITES
A - <u>PADDUC</u> - critère polarités supérieurs (pôles)	CA Bastia CA Ajaccio CC Centre Corse (Corte) CC Sud Corse	Intérêt d'un lien avec le PADDUC, mais pensé en logique de pôles de services et non de logique urbaine. Corte (7 500 hab) ne constitue pas un pôle urbain au sens traditionnellement entendu sur le FEDER.
B - Population EPCI (seuil 20 000 hab)	CA Bastia CA Ajaccio CC <u>Marana</u> Golo CC Sud Corse	Critère pertinent mais absence de véritable logique de centralité sur <u>Marana</u> Golo
C - Population commune Centre EPCI (sup à 10 000 hab)	CA Bastia CA Ajaccio CC Sud Corse	Intérêt de continuité par rapport à 14/20, recherche de territoire présentant à la fois une logique de polarité locale et une certaine taille.
D - Aire urbaine de + de 50 000 <u>habitant</u> (INSEE)	CA Bastia CA Ajaccio	Critère cohérent, mais plus limitatif.

Compte tenu de la procédure formalisée dans le programme, le choix d'un AAP incluant des critères d'éligibilités précis semble l'option la plus simple (pas de modification de programme dans un premier temps)

CONTENU DE LA STRATEGIE

Au plan formel, quel que soit le mécanisme utilisé (ITI, DLAL, autre mécanisme) les exigences réglementaires sur le contenu de la stratégie sont identiques et sont définies par l'article 29.1 du règlement 2021-1060. Voici les principaux items et les axes opérationnels à développer :

1. **LA ZONE GEOGRAPHIQUE.** Il est nécessaire d'inclure précisément la liste des communes et le cas échéant des quartiers (GPV, QVA, autres...) éligibles.
2. **BESOIN ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE.** Cette section correspond à un diagnostic territorial. L'approche généralement retenue dans les AAC régionaux est celle d'un diagnostic territorial de 2/3 pages par OS (une dizaine de pages au total), conclu par une analyse AFOM du territoire.
3. **DESCRIPTION DE L'APPROCHE INTEGREE.** Cette section représente le volet stratégie (en général 3 à 4 pages). Y sont généralement détaillées :
 - a. les types de projets/ porteurs éligibles dans le respect du cadre défini par le programme ;
 - b. les éventuels critères de priorisation des projets ;
 - c. l'articulation avec les autres outils et financements existants.
4. **DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES.** Cette section courte, doit décrire l'association du partenariat local à l'élaboration de la SUI, ainsi que les modalités de gouvernance de la SUI. Ce point dépend étroitement des modalités de gouvernance retenues (voir ci-après)
5. **LA LISTE DE PROJETS.** Cette liste est facultative. Toutefois, elle est très utile et tend à se généraliser car, 1/ elle permet de simplifier le processus de sélection pour les projets de la liste 2/ elle incite les porteurs de la SUI à travailler le plus tôt sur des projets opérationnels et favorise l'accélération de la programmation. Voir dessous un exemple de grille de qualification de projet. Il existe un enjeu à faire clarifier les périodes de réalisation des projets, la localisation et les plans de financements attendus. Certaines Régions (ex : IDF) ont sollicité des fiches projet plus détaillées.

DESCRIPTION OPERATION					ELIGIBILITE POTENTIELLE				PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				COMPLEMENTS	CONTRIBUTION AUX INDICATEURS	
NOM DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	DESCRIPTION	ANNEE DE DEBUT DE REALISATION	DUREE PREVISIONNELLE DE REALISATION (en mois)	COMMUNE DE REALISATION	LOCALISATION EN CENTRE VILLE (ou/non)	LOCALISATION EN QPV (ou/non)	ORIENTATION THEMATIQUE (Type d'actions 1, 2 ou 3) Voir onglet précédent	COUT TOTAL DU PROJET	BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET (détail des postes de dépenses)	RESSOURCES PREVISIONNELLES (détail des cofinanciers)	MONTANT FEDER PROJETE	Maturité opérationnelle (déjà lancé, en attente bouclage financement, procédure adm en cours...) Présentation du contexte et du partenariat	Nombre d'habitants QPV concernés (indicateur RCD74)	Surface créée ou réhabilitée (indicateur IS01 pour TA1TA3 et indicateur RCD113 pour TA2)

MODALITES DE GOUVERNANCE

Il est possible d'envisager deux schémas de gouvernance :

- **Le schéma 14-20 d'une convention d'OI.** Au regard du retour d'expérience de l'évaluation cette approche n'apparaît pas nécessairement pertinente.
- **Un schéma assoupli -sans OI -** dans lequel les porteurs d'ITI n'ont dès lors qu'un rôle limité à la sélection de l'opération. Pour les projets n'ayant pas été préidentifiés dans la liste d'opération, cette participation peut prendre la forme :
 - d'une association simple à la sélection, sous forme d'un avis, selon le modèle présenté au titre du scénario précédent ;
 - Une participation des territoires au comité de programmation régionale, pour les dossiers qui les concernent ;
 - un comité de sélection propre à l'échelle du territoire, dont le périmètre pourrait éventuellement être élargi dans un second temps au pilotage du contrat EPCI / CdC. Cette option est plus intéressante au plan de l'animation locale, mais pose des contraintes additionnelles en termes de calendrier d'instruction des projets, sur la gestion préventive des conflits d'intérêts.

ARTICULATION AVEC LA CONTRACTUALISATION CDC

Dans cette configuration, il est possible d'envisager un scénario de convergence avec la contractualisation de la collectivité.

- **la SUI pourrait être annexée** à la contractualisation territoriale EPCI / CdC pour les territoires concernés, avec une présentation « intégrée » du plan de financement
- **il est possible d'envisager une mutualisation de la gouvernance**, si un schéma sans OI est retenu. le comité de suivi du contrat pourrait apporter un avis en opportunité sur l'ensemble des projets.

Dans ce schéma, au plan réglementaire, le mécanisme employé demeure l'ITI, la convergence entre les contractualisations s'opère principalement en termes opérationnels et de gouvernance.



4 ANNEXES

RECAPITULATIF DES ACTEURS « INTERVIEWES »

8 structures et 13 personnes ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directifs.

Acteur	Interlocuteur	Date entretien
Direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés	Emmanuelle PARILLA	17/03
	Galeran DUSSER	
Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement	Jean-Philippe ROSSI	31/01
	Marion BIHLER	
Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	Judicaël AMBACH-ALBERTINI	27/02
	Serge SEVET	
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	Etienne MASSONI	13/02
Commune d'Ajaccio	Laurent RIVIERE	16/02
	Julie PADOVANI Kevin ROCCHETTI	28/02
	Jean-Joseph FOLACCI	03/03
Communauté d'agglomération de Bastia	Anne-Laure BIAGGI	27/02
Commune de Bastia	Natacha CASALTA	20/02
Commune de Porto Vecchio	Maria GALIMBERTI	14/02

En complément, trois autres entretiens téléphoniques semi-directifs ont été organisé, ciblé sur des projets portés dans le cadre de la programmation :

Acteur	Projet	Interlocuteur	Date entretien
Commune d'Ajaccio	Création d'un pont urbain et d'une agora couverte aux Cannes	Laurent RIVIERE	16/02
Commune de Bastia	Casa di e lingue	Romain GIORGI	06/03
Commune de Bastia	Aménagement et équipement du Centre des Sciences	Bertrand THIBAULT	10/03
		Mathilde THIEBLEMONT	



Teritéo

TERRITOIRES EN MOUVEMENT